

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MOULINS
PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 03 MARS 2023

Le vendredi trois mars deux mille vingt-trois à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moullins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi vingt-quatre février deux mille vingt-trois pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire et sous la présidence de sa remplaçante Madame de BREUVAND, 1^{ère} adjointe pour la délibération n°DCM202304.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent à la délibération n°DCM202304 : n'a pas donné pouvoir),

Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, M. LUCOT (absent à partir de la délibération n°DCM202314 : a donné pouvoir à M. BOISMENU), Mme LEGRAND (absente à la délibération n°DCM202304 : n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, Mme MARTINS (absente à la délibération n°DCM202304 : n'a pas donné pouvoir), M. KARI, Mme EYRAUD, Mme TABUTIN (absente à la délibération n°DCM202304 : n'a pas donné pouvoir), M BOISMENU, Mme PAGNON, Mme BETIAUX, M. CARPENTIER, Mme de VAULX-RICAUD, Mme VINCENT, Mme LEPRINCE, M. LUNTE, M. DARNET (absent à la délibération n°DCM202312 : n'a pas donné pouvoir), Mme CHARMANT, M. JACQUET, Mme BATILLAT
M. MONNET, M. FLEURY

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. ROSNET a donné pouvoir à M. CARPENTIER
M. BUDAK a donné pouvoir à Mme PAGNON,
Mme BELIN a donné pouvoir à Mme de BREUVAND,
Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme MARTIN,
Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à M. MOREAU,
M. JONARD a donné pouvoir à Mme BETIAUX,
M. FIKRY a donné pouvoir à M. KARI,
M. DAGOIS a donné pouvoir à M. MONNET

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2022

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, PERSONNEL

Finances

2. Débat d'orientations budgétaires 2023
3. Imputation budgétaire comptable des biens meubles de faible valeur - Exercice 2022 - Liste complémentaire n°4
4. Délibération de garantie partielle EVOLEA - Réhabilitation thermique de 81 logements Rue Jean Jacques Rousseau et Rue du 4 septembre à Moulines

Ressources Humaines

5. Convention cadre établie avec le CNFPT (Délégation AURA) pour la mise en œuvre d'actions de formation en union de collectivités
6. Mise à disposition d'un contrat d'apprentissage

Secretariat General

7. Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de Moulines Communauté adopté lors de la réunion du 28 novembre 2022

URBANISME, TRAVAUX, ENVIRONNEMENT, SECURITE, STATIONNEMENT, CIRCULATION, COMMERCE

Patrimoine

8. Convention de partenariat entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et la Ville de Moulines pour le fonctionnement du projet Pépit

Urbanisme

9. Acquisition de la parcelle AZ 608 sise 21 Rue Michelet auprès des Domaines
10. Cession de la parcelle AH 185 au profit de Moulines Communauté
11. Convention de servitudes entre la Ville de Moulines et ENEDIS pour l'installation d'un coffret et ses accessoires - Allée des Soupirs
12. Subvention « Changement de destination d'un ancien local commercial en local d'habitation » – Dispositif d'aides en faveur de l'habitat en centre-ville
13. Subvention « Primo-accession » - Dispositif d'aides en faveur de l'habitat en centre-ville

Commerces

14. Aides aux Commerces - Renouvellement de la convention relative aux aides aux entreprises avec la Région
15. Subvention "Aides aux Commerces" à M DUTARTRE (salon de coiffure Denis) pour un local sis 54 Rue des Couteliers
16. Subvention "Aides aux Commerces" à M MOREL (Chez Georgette) pour un local sis 6 Place Jean Moulin

17. Subvention "Aides aux Commerces" à M BOURCIER (Paradox) pour un local sis 6-8 Rue de l'Horloge

QUESTIONS DIVERSES

18. Motion contre la suppression excessive de postes d'enseignants dans l'Allier Carte scolaire 2023-2024

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

MONSIEUR LE MAIRE : alors, je vous propose que notre secrétaire de séance soit toujours notre plus jeune élue, Eugénie. Vous avez eu la liste des décisions municipales qui ont été prises entre le 9 septembre 2022 et le 14 février. Y-a-t-il des questions ? Oui, Stefan LUNTE.

Madame Eugénie LEPRINCE est désignée secrétaire de séance.

MONSIEUR LUNTE : première question. Mais, avant de poser ma question, j'ai voulu dire que nous avons tous été destinataires d'une lettre inter-syndicale.

MONSIEUR LE MAIRE : ce n'est pas le sujet maintenant. On a un ordre du jour. On va l'évoquer mais, là, j'ai posé une question. Donc, excuse-moi, vous y répondez. Y-a-t-il des observations sur la liste des décisions municipales prises entre septembre 2022 et ...

MONSIEUR LUNTE : j'ai une observation sur la liste mais j'ai voulu proposer, parce qu'ils sont tous debout là... que l'on anticipe, que l'on organise notre ordre du jour pour qu'ils puissent s'exprimer, peut-être devant nous, que nous pouvons avoir un échange en tout début de Conseil pour ne pas les obliger à rester entassés dans ce Conseil Municipal.

MONSIEUR LE MAIRE : non, Monsieur LUNTE, vous avez été assis, ici, pendant cinq ans et vous savez très bien que la Loi ne permet pas, dans un Conseil, que d'autres membres s'expriment. Et, donc, interviennent, dans un Conseil, les élus. Donc c'est comme ça. Ce n'est pas du tout... Compte tenu de cela, vous savez parfaitement la règle et donc.

MONSIEUR LUNTE : non, non, ce n'est pas vrai. Nous ne sommes pas encore entrés dans l'ordre du jour. Nous sommes encore avant l'ordre du jour. Nous pouvons parfaitement permettre à ...

MONSIEUR LE MAIRE : je l'assume pleinement. Si vous continuez, je lève le Conseil. Et nous le reprendrons lorsque nous appliquerons ces règles. Et, donc, je vous demande si, sur la liste des décisions municipales, avez-vous ou non une remarque à faire ?

MONSIEUR LUNTE : oui, j'ai une remarque à faire mais j'ai voulu proposer.

MONSIEUR LE MAIRE : allez-y alors. Donc, j'écoute vos remarques.

MONSIEUR LUNTE : alors, vous refusez la proposition que j'ai émise, c'est ça ?

MONSIEUR LE MAIRE : je vous demande si vous avez... enfin, écoutez, c'est quand même...

MONSIEUR LUNTE : on est encore en dehors de l'ordre du jour. L'ordre du jour démarre après ...

MONSIEUR LE MAIRE : pas du tout. Après, vous avez... non. Vous avez...

MONSIEUR LUNTE : avec la proposition du procès-verbal.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LUNTE. Monsieur LUNTE. On commence toujours par l'appel. On demande si, sur les décisions municipales qui ont été prises, il y a ou non des points. Après, il y a un ordre du jour, que nous allons aborder. Et, après, il y a des questions diverses. Certaines ont été posées, d'autres ne le sont pas mais j'applique cette règle qui est celle que l'on applique tout le temps. Et, donc, je vous demande si, sur les décisions, la liste des décisions municipales qui vous a été communiquée, avez-vous ou non des observations ? Je vous en prie, je vous écoute.

MONSIEUR LUNTE : donc, je prends acte de votre réponse à ma première demande. Et, ensuite, de ne pas laisser la parole aux représentants du personnel. Et, ensuite, j'ai une remarque à faire. Non, c'est non ?

MONSIEUR LE MAIRE : non.

MONSIEUR LUNTE : non, c'est non ? Oui ou non ?

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LUNTE, je sais que vous faites de la politique politicienne, véritablement ce n'est pas intéressant.

MONSIEUR LUNTE : non, vous ne pouvez pas dire ça.

MONSIEUR LE MAIRE : vous pouvez écouter au moins une seconde ? Est-ce que vous pouvez respecter la règle d'écouter ? Je vous ai écouté. Est-ce que vous voulez connaître les réactions ? Vous avez reçu un mot. J'imagine, c'est ce que vous avez dit, vous avez reçu, comme tous les conseillers municipaux, sauf un – moi-même. Je n'ai pas été destinataire de ce mot. Je l'ai découvert exactement hier. A partir de ce moment-là, j'ai demandé au Syndicat... je leur ai proposé que l'on se voit. Je l'ai su tardivement donc je leur ai proposé de se voir aujourd'hui. Il y avait des réponses positives qui ont après été annulées. Donc, ils ne sont pas venus. A partir de ce moment-là, je leur proposerai de se voir et on se verra. Arriver à faire en sorte que les relations humaines, à l'intérieur de la famille, de l'équipe municipale, comme d'ailleurs de l'équipe communautaire, comme de l'équipe mutualisée, sont une priorité. Et pour que cette priorité soit bien alimentée, il faut se rencontrer et se parler. Et, donc, je vais les rencontrer. Nous les rencontrerons évidemment avec Yannick MONNET et Noël, Noël PRUGNAUD avec Yannick LUCOT pardon.

MONSIEUR MONNET : vous voulez me mettre dans la difficulté là. Excuse-moi, Yannick, ce n'est pas par rapport à toi mais je ne suis pas adjoint personnel, moi.

MONSIEUR LE MAIRE : on le fera avec Yannick LUCOT et avec Noël PRUGNAUD, qui ont chacun cette responsabilité des RH. On en parlera et on viendra après, oui ?

MONSIEUR MONNET : c'est juste parce que vous avez commencé. Oh, excuse-moi ! Tu voulais ? C'est juste comme vous avez engagé le débat là-dessus.

MONSIEUR LE MAIRE : non, je ne l'ai pas engagé, il n'y a pas de débat.

MONSIEUR MONNET : non, pas le débat mais vous avez abordé le sujet, modifiant un tantinet soit peu l'ordre du jour. Quand même, Monsieur le Maire, vous les connaissez les salariés de Moulines. Quand vous dites, il faut que je les rencontre pour que l'on discute, c'est bien ça le problème peut-être.

MONSIEUR LE MAIRE : non, attendez.

MONSIEUR MONNET : voilà, je voulais juste vous faire cette remarque.

MONSIEUR LE MAIRE : ce n'est pas une remarque.

MONSIEUR MONNET : mais, moi, je vous la fais en tout cas.

MONSIEUR LE MAIRE : oui mais elle est fausse. Parce que je les rencontre à la demande.

MONSIEUR MONNET : et bien c'est ce que vous venez de dire pourtant et je suis assez surpris. Je trouve ça dommage.

MONSIEUR LE MAIRE : je les rencontre à la demande...

MONSIEUR MONNET : donc, on aura le débat dans le cadre du DOB – j’ai bien compris – et, moi, j’attends le DOB. Mais votre réponse est quand même très surprenante.

MONSIEUR LE MAIRE : nous avons un adjoint en charge des RH ici, un Vice-président en charge des RH à Moulins Communauté. Et donc, c’est eux qui ont un rapport régulier avec les organisations syndicales. Je vois qu’il y a une action plus politique puisque l’on dit : « On va dans un Conseil. On ne m’envoie pas le tract qui a été fait ». Et, lorsque je propose, entre le moment où j’ai pris connaissance du tract et aujourd’hui de se voir, ça n’a pas été possible. Et, donc, je le ferai. Je le fais chaque fois que l’on demande de me voir. Chaque fois ! Et, entre-temps, on a des adjoints et des Vice-présidents qui sont en charge de cela dans nos collectivités qui le font et je les rencontre quand il le faut. Voilà. On va maintenant aborder notre...

MONSIEUR LUNTE : OK. Je fais une remarque. D’abord, je constate que la lettre a été adressée à nous tous en tant qu’élus. Donc, il devrait aussi y avoir un moment pour que l’on puisse en parler, simplement. Ensuite, je fais donc une remarque par rapport à la liste des décisions prises. Vous avez pris une décision le 9 décembre sur une commande publique « acquisition de livres scolaires et de bibliothèques pour les écoles ». Nous voyons que c’est une entreprise dans le département 42, dans la Loire, qui a été retenue. Nous demandons : « Est-ce que des acteurs locaux ont été alertés de cette commande publique ? Est-ce qu’ils étaient invités à se positionner ? ». Nous avons enquêté, nous avons posé des questions. On nous a affirmé que non.

MONSIEUR MOREAU : alors, ça, tu vois, Stefan, je tombe des nues. Tu as été rapporteur du budget, tu as regardé cette procédure-là qui a été lancée. Elle est la même. En plus, tu penses bien que nos services respectent la légalité. Effectivement, cela fait un moment que l’on travaille, que les écoles travaillent avec PICHON. Il y a une partie du marché qui est d’ailleurs partagée entre PICHON et PGDIS. Mais, ça, quand tu étais de notre côté à nous, tu l’as déjà vu passer parce que c’était exactement les mêmes procédures qui étaient faites exactement dans le même sens. C’est pour cela que je suis très étonné que cela t’étonne maintenant.

MONSIEUR LUNTE : ça ne m’étonne pas mais j’ai demandé aux acteurs locaux s’ils ont été alertés sur cette consultation et ils nous ont dit que non. Bon, c’est tout.

MONSIEUR MOREAU : donc, si j’interprète bien – tu me corrigeras – ça veut dire que nos services n’ont donc pas fait leur boulot s’ils n’ont pas averti les acteurs locaux ? Là, tu remets les procédures des services en cause.

MONSIEUR LUNTE : donc, tu dis qu’ils n’ont pas été alertés ?

MONSIEUR MOREAU : non, moi je dis que tout a été fait normalement, comme chaque année et que tout le monde a été mis au courant.

MONSIEUR LUNTE : oui, mais comme tu sais, c’est inscrit sur des plateformes, je ne sais pas comment ça fonctionne ensuite mais, peut-être, les petits libraires de la Ville de Moulins n’ont pas eu le temps de regarder. Donc, du coup, on pourrait au moins les informer que ça a lieu. C’est tout.

MONSIEUR MOREAU : mais je te dis que, de toute façon, tous les acteurs qui travaillent dans le scolaire savent bien que les marchés sont refaits chaque année. Ils connaissent la procédure. Ils ont déjà tous travaillé avec nous.

MONSIEUR LUNTE : OK. Je prends acte de ta réponse.

MONSIEUR LE MAIRE : merci. Y-a-t-il d’autres questions ? Interrogations ? Donc, nous considérons que ces décisions municipales sont approuvées. Y-a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n’y en a pas. Merci.

La liste des décisions prises entre le 9 septembre 2022 et le 14 février 2023 est adoptée.

Nous allons donc commencer ce Conseil. Vous me permettez juste d’exprimer – je pense au nom de tous – une pensée pour la Turquie, la Syrie et les drames qu’ils ont connus, qui les ont conduits à des pertes de dizaines de milliers de personnes, avec des centaines de milliers de blessés. Et, donc, je voudrais que nous exprimions notre soutien à nos frères et à nos sœurs turcs et syriens, avec, probablement, une pensée toute particulière pour nos amis turcs qui vivent à Moulins et nos amis syriens aussi qui y sont.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2022

MONSIEUR LE MAIRE : les délibérations, ça va commencer avec l'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 décembre. Y-a-t-il des questions. Oui.

MONSIEUR DARNET : oui, une petite question sur la délibération qui avait été retirée, qui est en page 75, délibération sur la location des installations sportives et des salles municipales. Elle avait été retirée lors du dernier Conseil. Je voulais... Je vais parler plus fort et me rapprocher, c'est mieux là. Je m'entends aussi donc c'est bien.

MONSIEUR LE MAIRE : ce n'est pas plus fort. Si tu peux parler plus dans l'axe, quoi, ce n'est pas plus fort. Vraiment, on entend mais on ne comprend mal.

MONSIEUR DARNET : pas de souci. Donc, je voulais juste... j'interrogeais juste sur la délibération qui est en page 75, qui a été retirée du dernier Conseil, sur le tarif de location des installations sportives et des salles. Je voulais juste savoir comment allait s'appliquer, sur 2023, ce tarif vu que la délibération a été retirée. Voilà. Oui, c'est en page 75 je crois, pour la retrouver.

MONSIEUR KARI : oui, Dominique. Les tarifs, il n'y a rien qui a changé. Les tarifs restent gelés en 2023.

MONSIEUR DARNET : les tarifs de 2022 s'appliquent pour 2023 donc, c'est ça ?

MONSIEUR KARI : Les tarifs restent gelés pour 2023. Voilà. C'est bon ?

MONSIEUR DARNET : oui, pour l'instant, de toute façon, oui, c'est ça.

MONSIEUR LE MAIRE : OK. cette précision ayant été faite, y-a-t-il d'autres ... ? oui, Monsieur LUNTE.

MONSIEUR LUNTE : oui. Lors du dernier Conseil, tout à la fin, nous avons procédé à l'élection de Hülya PAGNON comme nouvelle conseillère municipale déléguée. Elle a obtenu la délégation de rapporteur budget. Dans DRAL du mois de janvier, l'autre... le Magazine de la Ville, il est question aussi que Nicole, notre collègue Nicole TABUTIN, est devenue conseillère municipale déléguée à la politique de la Ville. Cette nomination par arrêté ou, en tout cas, le texte du DRAL laisse supposer qu'on avait procédé à une nomination, à un vote, mais ça n'a pas eu lieu, à ma connaissance, lors du dernier Conseil. Là, je lis : « *Suite au dernier Conseil Municipal, qui s'est tenu le vendredi 9 décembre, deux nouvelles attributions ont été actées et un nouveau conseiller siège désormais dans les rangs de la majorité.* »

MADAME TABUTIN : je vais effectivement répondre et c'est vrai que cela pouvait laisser à confusion, la façon dont c'était peut-être dit. Mais ce n'est pas une délégation comme cela peut l'être pour Hülya ou pour Julien. C'est seulement dans le cadre des missions, des délégations qu'avait Maud BELIN. Elle avait la délégation de politique de la Ville où elle participait au comité de pilotage, à la préfecture, sur les questions vues dans le cadre des contrats de Ville. Donc, elle ne pouvait plus. Elle nous avait laissé, elle nous avait dit qu'elle ne voulait plus avoir ... qu'elle ne pouvait avoir du temps pour pouvoir travailler sur ce dossier-là et, en fait, c'est tout simplement une mission supplémentaire. Mais il n'y a pas de délégation telle qu'on peut le penser avec rétribution ou autre. C'est une mission...

MONSIEUR LUNTE : c'est tourné un peu maladroitement du coup.

MADAME TABUTIN : comment ?

MONSIEUR LUNTE : c'est formulé un peu maladroitement.

MADAME TABUTIN : oui mais j'ai eu des personnes qui m'ont déjà posé la question et je leur ai expliqué. Non, il n'y a pas de délégation. C'est pour cela que ce n'est pas passé en Conseil Municipal. Et il n'y a pas eu de vote parce qu'il n'y a pas de délégation vraiment. C'est seulement une mission supplémentaire, quoi.

MONSIEUR LE MAIRE : merci. Donc, on passe au vote.

MONSIEUR LUNTE : juste une question aussi en annexe avec ça. Vous avez pris aussi un arrêté, le 14 décembre, où je n'ai pas bien compris qu'est-ce qui change, où il est question de la délégation et de la signature de Yannick LUCOT. Il avait déjà la signature de la délégation. Qu'est-ce qui a changé dans cet arrêté ?

MADAME LESOURD, Directrice Générale Adjointe : et bien, simplement, il est question d'une subdélégation qui est donnée à Dominique LEGRAND. Donc, la délégation en titre est donnée à Yannick LUCOT et, en l'absence, c'est Dominique LEGRAND qui intervient.

MONSIEUR LUNTE : OK, merci.

MONSIEUR LUCOT : Dominique qui tire plus vite que son ombre, qui signe plus vite que son ombre.

MONSIEUR LE MAIRE : sur ce procès-verbal, y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur le Maire*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Considérant que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Arrête le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 décembre 2022 tel que joint en annexe.

Délibération n°DCM202302

2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons donc passer au Débat d'Orientations Budgétaires et je passe la parole Hülya PAGNON. Hülya.

MADAME PAGNON : il faut que je parle dans l'axe, c'est ça. Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous mes collègues, bonsoir aux Moulinois qui nous écoutent. Alors, nous commençons la séquence budgétaire 2023 par le DOB. Le DOB qui est le Débat d'Orientations Budgétaires, qui est un rendez-vous essentiel en amont du budget. Vous m'entendez bien ? Ah très bien. Comme ça ? Donc, je recommence. Nous commençons la séquence budgétaire 2023, aujourd'hui, par le DOB qui est un rendez-vous essentiel en amont du budget. Alors, en conformité par rapport à la Loi, et en toute transparence, nous allons vous proposer le rapport sur les Orientations Budgétaires, qui présente la gestion 2023 et la prospective de notre Ville.

Ainsi, je vous présenterai plusieurs axes de nos orientations 2023 : la dette, les investissements mais aussi la projection de nos marges de manœuvres financières sur le mandat ainsi que les projets qui seront réalisés sur cette même période.

Alors, commençons par la maîtrise de la dette. Donc, Moulins est une ville économe. Grâce à ce graphe, vous pouvez voir le stock de dettes en K€, en kilo euro. Donc, nous voyons la courbe descendante de moins 5 millions d'euros et qui démontre l'encours de dettes qui diminue sur la période 2001 à 2022, de moins 34%. Donc, la Ville de Moulins s'est désendettée en ayant très peu recours à l'emprunt comme mode de financement, et ce, grâce à une gestion menée jusqu'à présent. Dans le cadre de sa participation au financement du deuxième pont, nous avons décidé de mobiliser l'emprunt au regard du caractère exceptionnel et de l'ampleur de l'investissement. Et c'est pour cette raison que, en 2021, ce sont 2 000 000 d'euros d'emprunts qui ont été contractés à un taux de 0,7% sur 30 ans. En 2022, la Ville de Moulins, la participation de la Ville de Moulins a été une nouvelle fois financée par de l'emprunt puisque nous avons emprunté 2 100 000 euros. Et, en 2023, nous prévoyons de nouveau de recourir à l'emprunt, conformément à la prospective financière présentée au début de mandat à hauteur de 2 000 000 d'euros.

Ensuite, dans le ratio suivant, vous avez l'encours de dette en euros par habitant. C'est un ratio obligatoire qui démontre la santé financière de la collectivité. Même en ayant davantage recours à l'emprunt, notre ratio de dettes par habitant se situe toujours en deçà des villes de même strate. Ce ratio nous permet de nous comparer par rapport à un panel mais ne donne pas d'indications sur notre capacité à rembourser. C'est le ratio suivant qui nous précise cela. Donc, à noter que la Ville de Moulins a un encours de dette inférieur de 201 euros par habitant par rapport aux villes de même strate.

Ensuite, dans le ratio suivant, c'est un ratio exprimé en nombre d'années. Ce ratio est une mesure de la solvabilité financière de notre ville. Moulin a un ratio de 3,8 années pour rembourser sa dette. Donc, clairement dit, si on devait consacrer toute notre épargne brute à rembourser toute notre dette, cela nous prendrait 3,8 années. Donc cela démontre que ce bon ratio provient de la bonne gestion, d'une gestion rigoureuse de notre budget.

Ici, nous vous proposons les caractéristiques de la dette au 1^{er} janvier 2023. Vous avez deux camemberts. Donc, à droite, la dette par type de risque et, à gauche, la répartition du capital restant dû par banques. Donc, vous avez l'entièreté des banques. Donc, notre emprunt est diversifié auprès de différents établissements bancaires mais il faut noter, surtout, qu'elle est sécurisée avec plus de 68% de taux fixe et livret A. A noter, cependant, que les emprunts à taux variable sont classiques ce qui permet une bascule à taux fixe rapide et sans frais en cas de relèvement de taux. C'est d'ailleurs un élément qui sera étudié cette année par nos services.

Ici, nous avons la Charte Gissler qui est une cartographie du risque. Notre dette est sans emprunt toxique ou à risque. Donc, nous nous situons dans la bonne zone, en haut à gauche. Nous bénéficions donc d'une sécurité à un taux moyen peu élevé. Donc, c'est un ratio obligatoire que nous devons également présenter.

S'agissant de nos investissements, ici, l'histogramme présente les dépenses payées chaque année correspondant à des investissements. Donc, en 2022, ce sont plus de 9.000.000 euros qui ont été réalisés, soit un volume jamais atteint depuis 2013. On peut toujours dire que ce n'est pas assez mais, là, les chiffres sont vraiment exceptionnels. Alors, nous faisons plus de 9 000 000 euros d'investissements. Nous avons aussi des reports de crédits en 2023 mais à hauteur de 6 300 000 euros contre 8 000 000 euros l'année dernière. Lors du DOB 2022, Maud vous avait annoncé un réalisé 2022 exceptionnel et c'est bien le cas. Donc, c'est un choix que nous avons fait : développer le service public par des investissements structurants. D'ailleurs, voici la liste des investissements que nous inscrirons au BP 2023. Nous avons des inscriptions nouvelles et nous avons des reports. Donc, c'est la technique comptable des reports sur des projets qui n'ont pas été réalisés, enfin, finis d'être financés les années précédentes. En 2023, seront inscrits 15.000.000 euros de dépenses d'investissements, dont 6.300.000 euros de reports et 8.800.000 euros d'investissements, d'inscriptions nouvelles. Donc, je ne vais pas vous énumérer la liste de tous les investissements mais il faut noter que, au total, les investissements de croissance sont à hauteur de plus de 9.600.000 euros et nous avons des investissements de maintien à hauteur de 5.500.000 euros. Nous avons, donc, des projets concrets qui se poursuivent et qui se matérialisent.

Maintenant, passons à la prospective financière. Sur les années 2023 à 2026. Commençons par les recettes courantes de fonctionnement. Trois catégories : les produits des services et du domaine, comme, par exemple les régies. Remboursement des mises à disposition de budgets annexes. Donc, ici, nous avons une stabilité des recettes. Puis, nous avons les impôts et taxes. Donc, la taxe d'habitation : suppression totale à partir du 1^{er} janvier 2023, néanmoins remplacée par la taxe foncière du Département. Nous avons également notre taxe foncière, augmentation mécanique des bases. Nous avons aussi la taxe sur l'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation et nous avons une stabilité sur la période. Puis, nous avons l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire, pour lesquelles nous avons une stabilité. Ensuite, les dotations et les subventions. Donc, nous avons toujours la dotation forfaitaire pour laquelle nous avons une dégressivité de 1% sur la période. Puis, la dotation de solidarité urbaine, pour laquelle nous avons une progressivité de 1% sur la période. Et la dotation nationale de péréquation. Nous partons sur une hypothèse de stabilité sur la période puisque c'est la loi des finances qui nous la fixe. Donc, nous avons arrêté des hypothèses au regard de l'évolution rétrospective constatée, en prenant en compte les lois des finances et les évolutions réglementaires.

Concernant nos dépenses, toujours sur la même période, nous avons des charges à caractère général. Nous partons sur une augmentation de 1,5% que nous appliquons annuellement. Et bien sûr nous prenons en compte la hausse des dépenses énergétiques à hauteur de 0,8 million d'euros par an. Concernant les charges de personnel, nous nous basons sur une augmentation de 2,5% appliquée annuellement. Et, sur les autres charges de gestion courante, nous maintenons l'effort sur les subventions aux associations. Donc, sur la partie dépenses, les hypothèses retenues avec une estimation de l'augmentation des fluides, prenant en compte, dès 2024, un retour positif en termes de coût grâce au marché de performance énergétique qui va être lancé prochainement sur l'éclairage public.

Donc, la prospective financière, sur les années 2023 à 2026, en tenant compte de ces recettes qui stagnent, de ces dépenses qui augmentent, nous partons d'une épargne de gestion en millions d'euros, auxquels nous déduisons les intérêts de la dette, le remboursement de la dette en capital et nous obtenons ainsi l'épargne nette en millions d'euros. L'épargne nette ou autofinancement constitue les marges de manœuvre dégagées annuellement en fonctionnement après avoir remboursé la dette. L'épargne nette, en complément des recettes d'investissements, de l'emprunt et de la trésorerie, finance les investissements. A savoir qu'une prospective se construit au fil de l'eau, avec des hypothèses connues au moment de la construction et elle ne tient pas compte des charges exceptionnelles. Chaque exécution budgétaire viendra corriger la prospective car il y aura toujours une différence entre les prévisions et la réalisation, tant en termes de recettes que de dépenses. Evidemment, l'objectif est d'améliorer nos prévisions. C'est ce que nous nous efforçons de faire puisque, en 2021, lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons estimé notre autofinancement, à fin 2021, à 2.800.000 euros et nous avons atteint 4.700.000 euros. Pareil, au DOB 2022, nous avons estimé à fin 2022, 2.800.000 euros et, en fait, nous avons atteint 3.500.000 euros. Donc, nous sommes prudents avec les éléments et, grâce à ça, nous

rééquilibrons le financement de nos investissements. A noter que l'encours de la dette, en millions d'euros, est de 17.000.000 euros en 2023. Il sera de 18.000.000 euros en 2026. Le ratio passe de 3,8 à 7,9 mais c'est un ratio qui est toujours en dessous du seuil. A noter, aussi, que cette prospective financière ne tient pas compte des économies qui seront générées par le marché de performance énergétique.

Concernant la perspective à l'échelle du mandat : à la fin du mandat, nous aurons financé environ 32.000.000 euros d'investissements en ayant eu une gestion rigoureuse. Ces 32 millions seront financés en partie par l'emprunt mais ce n'est pas pour autant que notre stock de dettes va augmenter dans les mêmes proportions parce que, en même temps, nous continuons de rembourser la dette. Nous nous désendettions grâce à cela. Aujourd'hui, notre encours de dettes est de 17 000 000. A la fin du mandat, au regard de ce que nous allons mobiliser comme dettes, et notre encours sera d'environ 18 000 000, donc toujours maîtrisé et contenu.

Concernant le programme pluriannuel d'investissements 2021 à 2026, donc, voici les engagements que nous avons pris et que nous avons déjà réalisés ou qui sont en cours de réalisation ou à venir. Ici, il est question, dans cette partie du programme pluriannuel d'investissements. Il s'agit de mettre en avant les projets et leurs coûts. Nous sommes sortis de la technique comptable. C'est vraiment, nous nous attachons vraiment aux projets et à leurs coûts. Donc, certains paiements pourront peut-être intervenir au-delà du mandat, au regard de leur période de réalisation. Donc, je ne vais pas lister tous les projets mais je propose d'en prendre les trois principaux qui sont à hauteur de plus de 6 000 000 d'euros. Nous avons, bien évidemment, le deuxième pont, pour un investissement de 6 250 000 euros. C'est le coût pour la Ville. Nous avons aussi un investissement assez conséquent dans le secteur sports-jeunesse, pour 6 520 000 euros, dont le projet Centre des Sports Hector Rolland et Palais des Sports. Et, aussi, nous avons un investissement assez conséquent sur plus de 6 647 000 euros concernant les aménagements urbains, le cadre de vie et le développement durable. Donc, c'est ici que nous avons, d'ailleurs, le plan de relance énergétique. Donc, les collectivités n'ont jamais un taux de réalisation à 100% car il y a toujours la systématique des décalages. Donc, ici, vous pouvez voir, au total, le coût, pour la Ville, de 3 100 000 euros d'investissements qui seront payés sur le mandat.

En synthèse, pour 2023, Moulin s'oriente vers une non-augmentation des taux de fiscalité, qui ne concerne désormais que le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti. Moulin s'oriente, également, vers un volume d'investissement conforme aux engagements pris avec des réalisations adaptées aux contraintes de la commande publique et aux aléas de chantier. Et nous avons un recours à l'emprunt maîtrisé et adapté à son besoin de financement et à sa capacité de remboursement. Comme dans un ménage, l'important c'est de pouvoir rembourser sa dette et son emprunt.

Donc, Moulin, en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement, se désendette. On l'a vu dans les diapositives précédentes, moins 34%. Moulin poursuit sa politique d'investissement. Donc, nous avons le budget de la Ville qui est très bien géré.

Merci de m'avoir écoutée et je voudrais aussi remercier les services d'avoir préparé ce rapport d'orientations budgétaires.

MONSIEUR LE MAIRE : merci beaucoup, chère Hülya, pour cette présentation précise. Merci beaucoup. Yannick.

MONSIEUR MONNET : merci pour cette présentation très claire. Quelques remarques, Monsieur le Maire. La situation financière de la Mairie est très inquiétante et les prévisions financières sont quand même très inquiétantes. Et j'aimerais que l'on discute de cela dans ce débat d'orientations budgétaires. Un autofinancement qui chute, en dessous du million d'euros pour une commune comme Moulin, c'est très peu. Un ratio d'encours de la dette qui se multiplie par deux, voire plus, en 2026. C'est quand même des indicateurs qui sont inquiétants. Alors, je sais que ces indicateurs sont des indicateurs liés à des causes conjoncturelles. Elles ne sont pas liées qu'à la question de la gestion. On a vu l'augmentation des coûts de l'énergie. Moulin doit faire face à un certain nombre de coûts. Mais ça ne peut pas être que ça. Ou, en tout cas, si ce n'est que ça, pour vous, cela nécessite de faire des choix. Et on ne peut plus faire les mêmes choix aujourd'hui qu'on faisait les mêmes hier. Et, ce qui me gêne dans votre présentation, c'est qu'on garde les mêmes slogans depuis trente ans. Mais la situation se dégrade. La situation se dégrade dangereusement. On est sur des réalisations d'investissements à peine 50%, un peu plus de 50%. Donc, on peut toujours afficher des budgets énormes, on peut toujours afficher 15 millions. Mais si on n'en fait que la moitié tous les ans, cela ne sert à rien. Et, d'ailleurs, cela pose la question de la sincérité budgétaire. Avec autant de reports : 6,3 millions de reports. C'est ce que vous avez marqué dans votre document, je trouve que c'est énorme. Qu'il y ait du report, il y a des délais de réalisation, moi, je peux comprendre. Mais 6 millions de report. Rendez-vous compte, quand même, du montant que cela représente. Donc, moi, je ne suis pas pour la politique de l'affichage et du slogan. Je sais que vous avez un penchant, vous avez un faible pour ça. C'est comme ça. Mais je pense que cela cache la réalité financière des années à venir et je regrette qu'on n'ait pas de débat sur cette question-là.

Troisième sujet, Monsieur le Maire : la gestion du personnel. Alors, vous pouvez vous décharger sur votre adjoint au personnel mais je pense que c'est bien plus profond que ça. Ecoutez : tout à l'heure, il y a les salariés qui sont venus manifester. Ils sont venus d'ailleurs pas manifester ici, ils sont venus essayer d'écouter et avoir des

réponses. Vous savez, les salariés de Moulines, ce ne sont pas des vilains gauchistes mangeurs d'enfants. Ce sont juste des fonctionnaires qui aspirent à faire correctement leur travail, qui aspirent à rendre une mission de service public et qui sont attachés à leur métier. C'est pour cela qu'ils se mobilisent. Et c'est très rare à Moulines de voir des manifestations comme ça. Ils sont venus pour essayer d'avoir des réponses. Vous les laissez debout, vous leur expliquez que, si on se croise, si je suis sollicité, peut-être que je vous répondrai. Rendez-vous compte de la situation dans laquelle on est à Moulines. Et vous auriez dû l'avoir, le tract. C'est dommage que vous ne l'ayez pas eu, ce tract. Parce que vous auriez été au courant qu'il n'y a plus de chef de cabinet. C'est plus votre travail que ça impacte, qu'il n'y a plus d'assistant de direction DGS, qu'il n'y a plus de responsable des marchés publics, qu'il n'y a plus de responsable des RH, qu'il n'y a plus de responsable du PIJ. La directrice qui s'en va. On n'a toujours pas de DGS, ça va faire un an. Donc, vous avez des salariés qui sont en souffrance. Et, vous, vous leur dites que les syndicats me contactent et peut-être que je prendrai le temps de leur répondre. Ce n'est pas sérieux. On n'a jamais traité les gens comme ça à la Mairie de Moulines. C'est la première fois que je vois ça. Franchement, je le dis avec passion, je suis scandalisé de cette méthode. On a un débat d'orientations budgétaires où on aurait pu discuter de la politique salariale, peut-être, avec les contraintes financières que l'on connaît. Et je ne vous ai jamais accusé à tort sur les contraintes financières. Mais, là, quand même, avec un rejaillissement extraordinaire sur la communauté d'agglomération. Et on reparlera la semaine prochaine. Et je vous en redirai la semaine prochaine. Donc, j'ai l'impression que vous n'avez pas conscience de ça. Je vous le dis très sincèrement, j'ai l'impression que vous n'en avez pas conscience. La façon dont vous avez accueilli le public tout à l'heure, je pense que vous n'en avez pas conscience. Et, ça, ça me gêne. Donc, ce n'est quand même pas rien. Ce n'est quand même pas rien et, moi, j'aurais aimé que l'on vous entende et j'espère que l'on va vous entendre sur ces questions du personnel à Moulines. Moins de 200 salariés, une commune de 20.000 habitants. Regardez ce qu'il se passe ailleurs, même si c'est compliqué. Donc, qu'il y ait moins de salariés mais on en prend soin. On en prend soin.

Et j'aurais aimé que, dans un débat d'orientations budgétaires, on parle d'orientations. Vous nous parlez budget, très bien. Je repars que, dans le débat d'orientations budgétaires, il y a aussi la partie débat. J'aurais aimé que l'on parle de la politique de l'école. Moi, j'ai proposé une motion. C'est quoi la stratégie ? C'est de regrouper nos écoles à Moulines ? Pourquoi pas ? Puisque j'ai cru comprendre que l'opposition était timide sur la prévision de fermeture d'une classe à l'école Jeu de Paume. Et bien, mais débattons de la stratégie de l'école. Est-ce que l'on regroupe les écoles pour faire des économies de fonctionnement ? Cela, c'est dans certaines villes. Mais ayons ce débat ici. C'est un débat que l'on doit avoir en toute transparence. J'aurais aimé que l'on parle de la stratégie des écoles.

J'aimerais que l'on parle, par exemple, on est impacté par les questions énergétiques. C'est quoi la stratégie de rénovation énergétique ? Qu'est-ce que l'on peut apporter ? Qu'est-ce que l'on peut faire de mieux ? Ça, ça fait partie du débat d'orientations budgétaires.

Et vraiment, j'aurais aimé que l'on parle de la question du personnel.

J'espère que vous allez me répondre sur la question du personnel. Et je ne dis pas ça parce que le personnel écoute. Parce que, d'ailleurs, il n'y a pas besoin qu'il soit là pour écouter ce qui se passe. Je pense qu'il y a besoin de vraies réponses qui soient aussi rassurantes, pas que rassurantes, qui prennent en compte le malaise qu'il y a au sein des services de la Mairie de Moulines. Monsieur le Maire, je suis élu depuis 2008, je suis candidat depuis 1995 comme vous. C'est la première fois que je vois un document qui décrit une situation aussi terrible. Il y en a eu d'autres. Mais je pense que, là, on atteint le summum. Je pense que, là, on atteint le summum. J'espère que vous me répondrez. A défaut de répondre au personnel.

MONSIEUR LE MAIRE : d'autres intervenants ? Monsieur LUNTE.

MONSIEUR LUNTE : oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Je tiens d'abord aussi à remercier notre rapporteur pour son introduction. Je remercie aussi l'adjoint aux finances et la directrice générale adjointe, Karine LESOURD, pour l'échange que nous avons eu en Commission. C'était enrichissant et on a pu aborder pas mal de points.

Donc, je vais, dans mes remarques, d'abord, aussi intervenir sur le chapitre 3 qui concerne les ressources humaines et, ensuite, faire quatre remarques sur les toutes dernières pages du rapport qui nous a été soumis et qui étaient présentées tout à l'heure.

Le chapitre 3 sur les ressources humaines évoque les différentes avancées, RIFSEEP. L'évolution du salaire au cours de l'année précédente fait une prospective de ce qui va arriver en 2023 mais il n'a pas pu anticiper, prévoir ce qu'on a reçu ces derniers jours, cette lettre qui a été adressée à tous les élus, non seulement de la Ville de Moulines mais aussi de Moulines Communauté. Une lettre qui traduit un malaise profond et qui est exceptionnelle à la fois sur le fond et sur la forme. Je ne suis pas un si vieux routard que Yannick dans le Conseil Municipal mais, moi aussi, cela me semble un fait tout à fait exceptionnel, extraordinaire que l'ensemble des syndicats et les représentants des personnels se sont associés pour exprimer leur malaise. On ne peut pas dire que c'est juste une humeur, une humeur politique, syndicale. C'est quelque chose de plus profond. Et c'est pourquoi je me permets d'en parler aussi. La lettre est exceptionnelle aussi sur le fond, le nombre de départs, non seulement chez

les cadres mais aussi chez tous les agents, a été évoqué dans cette lettre. Les auteurs de la lettre nous écrivent aussi au sujet des dossiers enlisés, comme, par exemple, l'organisation du périmètre éducation et loisirs. Il serait d'ailleurs bien que Yannick LUCOT, qui est l'adjoint en charge du personnel, s'exprime à ce sujet ainsi que sur les autres griefs formulés.

La lettre évoque une chape de plomb, la loi du silence qui s'impose. Ils parlent de dysfonctionnement dans les services.

Enfin, la lettre évoque un manque de considération, un mal-être persistant et un climat délétère.

Enfin, elle se termine par un appel fort aux élus que nous sommes ici. Honorez votre mandat, prenez le pouvoir. Chers collègues, les représentants du personnel ont raison d'oser cette démarche. Dans les moments difficiles, il faut dépasser les clivages, il faut parler fort, il faut parler vrai. Ce qu'ils ont fait. Ils ont exprimé leur désarroi en livrant avec force le fond de leurs pensées et de leur cœur. Nous leur devons une réponse empreinte de la même sincérité. Et je ne suis pas du tout d'accord de la manière comment vous avez essayé de balayer un échange sur cette lettre en début de séance. Donc, avec sincérité, avec sérénité aussi.

Mais, d'abord, je vais en dire quelques mots. Je veux rappeler un adage bien connu, en tout cas dans le monde de l'entreprise privée : quand ce sont des mauvais qui partent, c'est le management qui est bon. Quand ce sont des bons qui partent, c'est le management qui est mauvais. Si les représentants du personnel nous demandent, à nous les élus, d'honorer notre mandat et de prendre le pouvoir, ils veulent nous dire que d'autres que des élus ont pris le pouvoir. Nous devons les entendre et nous devons reconnaître qu'il y a un problème de management. Il semblerait, selon les dires des agents de toutes catégories confondues, avec qui j'ai pu m'entretenir, que la responsabilité du cabinet de la Ville de Moulines est engagée. Il faut dire les choses comme elles sont et poser des actes. Dans l'immédiat, nous demandons, donc, Monsieur le Maire, de procéder à une réorganisation du cabinet et, en attendant, d'organiser un audit externe sur les causes profondes du malaise. Sans ces décisions difficiles et fortes, comment retrouver sérénité et confiance mutuelle ? Nous posons que la gravité de la situation impose une telle réaction, à ce que nous sommes arrivés, à en croire les syndicats, les représentants du personnel, que nous sommes arrivés à un point de non-retour et, ça, par contre, la vérité impose aussi de dire que ce point de non-retour n'a pas été atteint en deux jours, deux semaines ou même deux années. Au-delà de la responsabilité à l'échelle du cabinet pointe aussi la vôtre, Monsieur le Maire. Le malaise qui explose aujourd'hui couve depuis bien plus longtemps. La chape de plomb, dont parlent les représentants du personnel, est aussi le résultat de votre choix de politiser à outrance toutes les relations et actions dans notre Ville, en particulier depuis les dernières élections. C'est une erreur, nous le regrettons. Plus personne, ni les élus, ni les agents ne supportent votre choix de soumettre tous les aspects de la vie municipale, y compris les relations avec le personnel, aux considérations politiciennes. Votre obsession, aujourd'hui, c'est d'enrayer et de discréditer toute voix discordante, y compris dans votre camp car, à la liste des démissions dans les services, nous pourrions ajouter celles de votre liste. Nous en avons assez. Les représentants du personnel en ont assez. Les Mouloinois en ont assez. Et si un ton vraiment personnel, Pierre-André PERISSOL, vous avez réalisé des grandes et belles choses pour notre Ville. Personne ne pourra ni vous l'enlever, ni le contester. Le CNCS, c'est vous. La Place d'Allier, c'est vous. Les places Anne de France et de Lattre de Tassigny, c'est vous. La rénovation des quartiers Sud et maintenant les Chartreux, c'est vous.

MONSIEUR LE MAIRE : je vais vous proposer de conclure, cher Collègue. Ce n'est pas la peine d'insister trop sur tout ce que j'ai fait.

MONSIEUR LUNTE : le Pont de Fer et le deuxième Pont, c'est évidemment...

MONSIEUR LE MAIRE : gagnez du temps. Ne me félicitez pas trop longtemps.

MONSIEUR LUNTE : je me suis attendu à ce que vous interrompiez mes propos mais je conclus donc sur cette partie-là mais vous devez aujourd'hui reconnaître que vous vous êtes laissé enfermer dans un mode de gestion délétère. Et nous vous demandons solennellement de gouverner autrement. Nous sommes prêts à vous accompagner, les egos et les querelles n'ont pas leur place ici car seul compte l'avenir des Mouloinois et de Moulines. Ça, c'est mon intervention sur la partie des ressources humaines.

Simplement, et là je vais être très bref, sur les conclusions que vous présentez pour le DOB. Vous dites que les taux d'impôts n'ont pas augmenté. Il faut simplement dire aussi que, pour les Mouloinois, à cause de la revalorisation des valeurs locatives, les taux ... les impôts... l'impôt foncier va augmenter de 7% cette année. Vous avez dit que vous maîtrisez les dépenses. Moi, je fais le compte. Vous prévoyez l'augmentation des dépenses de fonctionnement de 5% tous les ans. Pour moi, ce n'est pas maîtriser ça. Vous faites référence, par rapport à votre dette, à notre dette que nous nous sommes désendettés depuis 2001 mais qu'est-ce c'est... quel est le rapport 2001 ? On aurait pu prendre aussi 1901 ou 2051 ou peu importe l'année. Vous auriez dû dire « depuis le début du mandat peut-être » et, là, nous constatons que nous augmentons notre stock de dettes et, enfin, sur la politique d'investissements, je ne vais pas élaborer plus longtemps. On aura le temps de revenir pendant le débat sur le budget. Mais, quand vous regardez tous ces projets que vous avez listés, ce sont tous des

projets, à quelques exceptions près, que l'on connaît depuis des années. Où est-ce que l'on a la nouvelle dynamique dont on a besoin pour notre Ville ? Nous perdons de la population. La population vieillit. Nous avons aussi un appauvrissement. Nous devons vraiment déclencher quelque chose de nouveau. Et je ne vois pas ça, honnêtement, dans les projets qui nous sont représentés tous les ans. Nous ne disons pas que ce ne sont pas des projets utiles, intéressants mais j'attends, aujourd'hui, nous attendons, aujourd'hui, autre chose.
Merci pour votre attention.

MONSIEUR LE MAIRE : je vais laisser la parole à Yannick.

MONSIEUR LUCOT : alors, pour ceux qui me connaissent bien, évidemment que je suis sensible au personnel et aux conditions de travail. Evidemment que je peux entendre les inquiétudes. Alors, j'aimerais quand même rappeler un peu le contexte. Et alors, je rappelle aussi que l'on se voit souvent et que j'ai plaisir à travailler avec eux, à coconstruire, ce sont les premiers mots que j'ai eus quand on s'est vu les premières fois. Mais j'aimerais quand même rappeler un peu le contexte. Tous ceux qui connaissent le monde du travail, que ce soit dans le milieu privé, public, connaissent des difficultés de recrutement. Ce n'est que le début, malheureusement, et, effectivement, Stefan, il faudra se poser la question de l'attractivité et de la façon dont, comment, nous aussi, on va pouvoir attirer des compétences, pas seulement des bras, des mains, des têtes mais des gens qui voudront servir... le service public parce que – ce n'est pas moi qui le dis - c'est l'OCDE qui annonce 95 millions de travailleurs en moins d'ici 2050. 95 millions de travailleurs en moins d'ici 2050, c'est comme si l'on rayait de la carte, rayer de la carte définitivement l'Allemagne et la Belgique. Donc, il va y avoir de vrais problèmes d'emploi, de recrutement, de main-d'œuvre dans notre pays comme cela va être le cas en Europe. Donc, évidemment qu'une collectivité comme la nôtre est déjà impactée et sera forcément impactée, d'où mes propositions, à Pierre-André, d'avoir une réflexion globale sur l'avenir parce que l'on va être confronté, comme tout le monde, comme n'importe quelle entreprise – je suis sûr que vous connaissez tous des entrepreneurs. Si vous leur posez la question s'ils ont du travail, ils vont vous dire : « Oui, oui, on a du boulot. Par contre, on n'a pas de main-d'œuvre. » Et ce n'est que le début. J'aimerais aussi, donc, ça, c'est le contexte et on n'est pas épargné. Donc, après, qu'il y ait des collectivités qui essaient de tirer les cartes et de pouvoir bénéficier et être plus attractives et essayer d'avoir les compétences, se disputer les compétences, il faut savoir que cela va être le cas dans les prochains mois et les prochaines années. N'est-ce pas, Philippe BOISMENU ? Toi qui connais bien le monde de l'entreprise, tu sais que c'est comme ça que ça se passe. On va être confronté au même problème, encore une fois. On peut d'ailleurs se poser la question même des hôpitaux. Comment le service va être rendu ? On fait déjà appel à des médecins étrangers parce que l'on n'a plus les compétences et on n'a plus la main-d'œuvre. Donc, ce contexte, il existe et on est forcément impacté.

Ensuite, je ne peux pas laisser dire que rien n'est fait parce que, en fait... et je pense que l'on pourrait prendre à témoin les syndicats, je pense qu'il ne s'est jamais fait autant de choses en si peu de temps.

MONSIEUR JACQUET : mais il faut les laisser parler Yannick. On a demandé à les laisser parler. On n'était pas... on ne les a pas laissés parler.

MONSIEUR LUCOT : Damien.

MONSIEUR JACQUET : donc, là, tu ne peux pas parler comme ça.

Interventions hors micro

MONSIEUR LUCOT : Merci. Damien, tu peux me laisser terminer ? Parce qu'il y a des choses qui ont été faites. Vous, vous le savez. Damien, tu le sais aussi.

Interventions hors micro

MONSIEUR LUCOT : et bien, si, le RIFSEEP a été voté à l'unanimité des syndicats. La charte télétravail pendant la crise du Covid a été votée à l'unanimité. Le rallongement du temps de travail aussi. A chaque fois que l'on construit, il a été consacré 400.000 euros pour que le RIFSEEP puisse bénéficier aux salaires minima. Donc, aujourd'hui – d'ailleurs on en a parlé avec Stefan lors de la dernière commission, le DUERP va exister. Le document unique va exister. Donc, il y a des choses qui se sont... or, je sais que... moi non plus, je ne suis pas patient, hein. J'aime bien quand ça va vite et j'espère que ça ira encore plus vite. On a certainement encore des choses à faire mais il y a des choses qui ont été faites et qui ont avancé. Je me répète. Je pense être à l'écoute. Je pense qu'il faut que l'on ait une réflexion de fond, notamment sur les contraintes liées à la main-d'œuvre, à la pénurie de main-d'œuvre que notre pays et l'Europe subissent. Et qu'il faudra que l'on ait des visions prospectives sur la gestion des ressources humaines. Je le fais moi-même dans mon propre établissement, donc euh... on est soumis de la même manière aux mêmes contraintes.

Donc, voilà ce que je peux aujourd'hui répondre. Euh... encore une fois, tout ce que l'on a pu coconstruire avec les syndicats, j'en suis content et j'ai beaucoup de plaisir à travailler avec eux et on a fait de belles choses. Donc, on a encore peut-être de belles choses à faire mais, voilà. Il ne faut pas dresser un tableau noir de ce qu'il se passe aujourd'hui mais, encore une fois, j'entends les inquiétudes. C'est sûr que, dans n'importe quelle entreprise, si on n'a pas de cadre intermédiaire, si, mais, vous savez, dans plein d'autres entreprises du privé, c'est...

Interventions hors micro

MONSIEUR LUCOT : ça, ça ne se fait pas, Yannick. Tu as beau être député, tu respecteras les conditions de... voilà... et bien, du coup, tu respectes le règlement du Conseil Municipal et, du coup, tu me laisses terminer. C'est gentil, merci Yannick.

Je me répète mais les choses continuent à avancer. Elles ne vont peut-être pas assez vite. Bien sûr qu'il faudra que l'on ait une réflexion mais, pour moi, elles ne nécessitent pas ce tableau noir.

MONSIEUR LE MAIRE : merci, Yannick.

MONSIEUR MONNET : alors, Yannick, c'est peut-être que ça fait longtemps que tu n'es pas venu...

MONSIEUR LE MAIRE : attends, attends, parce que... laisse parler ton voisin... non mais j'ai dit ... laisse parler ton voisin.

MONSIEUR MONNET : mais il faut l'appeler par son prénom. Faut pas l'appeler ... si vous appelez « Yannick », moi, je parle.

MONSIEUR LE MAIRE : j'ai dit : « merci, Yannick ». Non mais, dans la vie, laisse parler tes collègues. Ils ont droit aussi à s'exprimer. Allez, vas-y Roland.

MONSIEUR FLEURY : pour moi, je vais revenir au document d'orientations budgétaires. Pour moi, ce document me semble largement insuffisant, voire indigent. C'est un exercice obligé dans lequel vous fournissez des courbes, des tableaux généraux qui donnent l'impression d'être plus savant quand on en sort, plus savant en économie internationale, mais qui donnent une vision très incomplète de la situation. Où sont, dans ce document, les tableaux et les courbes qui concernent les évolutions des conditions climatiques, l'augmentation des températures, de la sécheresse ? Où sont les tableaux et les courbes concernant l'évolution de la population à Moulines, l'évolution des conditions matérielles et économiques des populations qui s'appauvrissent ? Où sont les tableaux de suivi des opérations en cours et du niveau réel des réalisations du plan pluriannuel d'investissements ? Ça, c'était pour la forme. Mais, comme vous l'ont sans doute dit tous vos professeurs, le fond, il se rapporte aussi à la forme. Et, quand la forme n'est pas bonne, le fond non plus n'est pas forcément très bon. Parce que, la forme, effectivement, conditionne le fond. Il vous avait été demandé, il y a quelques années, d'avoir des outils prospectifs avec un vrai plan pluriannuel mais cet outil apparaît comme complètement figé, tout au moins en 2023, dans cet exercice-là, il apparaît comme complètement figé. C'est un exercice obligé. Rien sur l'avancement réel ou l'évolution des projets. Après deux ans d'exercice, rien sur les inflexions envisageables. Tout au moins, l'opposition n'est pas informée de ces inflexions. Pourquoi des pages consacrées aux analyses du contexte, on l'a vu, qui sont incomplètes puisque vous n'en tirez pas de conclusions pour s'adapter à la conjoncture ? Quid de l'accélération des programmes en lien avec les changements climatiques plus catastrophiques que prévues ? Il ne suffit pas d'annoncer l'implantation de milliers d'arbres. Un arbre, ça met 25 ou 30 ans pour atteindre l'efficacité de ceux que l'on a coupés. Qu'en est-il des programmes de végétalisation, de déminéralisation de la Ville pour atténuer rapidement les effets du réchauffement ? Sur les places, sur les cours d'école, sur les bâtiments. Qu'en est-il des programmes d'énergies renouvelables sur les bâtiments en dehors, bien entendu, de la chaufferie municipale ? Qu'en est-il des programmes de diminution de la circulation automobile en ville et dans l'agglomération ? Pour le budget de fonctionnement, on sait surtout les économies proposées, notamment dans le domaine de la vie courante des Moulineois. La politique contrainte pour les subventions aux associations, ça, on en a été informé. On n'a pas été informé d'autres choses. Les économies dans les prestations et dans le fonctionnement, notamment du personnel. Est-ce qu'il est proposé de réorienter vers le fonctionnement ou l'accélération de certains projets des crédits d'investissements, par exemple le remplacement accéléré des éclairages ou d'autres investissements utiles au quotidien des habitants plutôt que de rester sur des projets qui sont plutôt hypothétiques et dont on peine à mesurer l'intérêt et l'impact pour la population ? Il est bien évident que l'urgence, la priorité, ce sont les adaptations aux évolutions actuelles du climat. C'est une véritable urgence. Si vous persistez sur les bases d'un PPI figé, comme celui que vous nous présentez, votre mandat sera celui qui aura raté les transitions indispensables. Il est bien évident, aussi, que l'aggravation des conditions de vie de nos concitoyens et l'appauvrissement progressif de leurs moyens

d'existence, aggravé par les crises, doivent être la seconde priorité. Comme disait, l'autre jour, Jean-Pierre Raffarin, pour une fois, je serai d'accord avec lui : quand on construit une politique, il faut avoir une priorité et une seule. Eventuellement, une deuxième quand le besoin s'en fait sortir. Sinon, on devient inopérant. C'était Jean-Pierre Raffarin qui disait cela il y a une quinzaine de jours.

J'ai retenu, lors de votre discours pour la présentation des vœux aux Moulinois, que vous aviez huit priorités pour votre Ville. Je suis encore étonné de cette ambition. Le document présenté, aujourd'hui, confirme totalement l'image de cette absence de vision, de réalisme et de volonté pour répondre aux urgences.

MONSIEUR MONNET : merci, Monsieur le Maire. Juste, Yannick.

MONSIEUR LUCOT : oui, Yannick.

MONSIEUR MONNET : peut-être que ça fait longtemps que tu n'es pas venu mais il faut que tu saches que, parfois...

MONSIEUR LUCOT : oh, ça, c'est moche.

MONSIEUR MONNET : mais je pensais qu'il fallait laisser finir. Non, non, mais je ne dis pas ça, je sais que tu as beaucoup de responsabilités mais, parfois, il est de coutume que l'on s'interpelle. Moi, cela m'arrive souvent que l'on m'interpelle quand je dis des choses et ça ne pose pas de problème même si c'est une petite écorchure au règlement intérieur.

La deuxième chose, tu as parlé d'un contexte de l'emploi. Mais, enfin, excuse-moi du peu. La situation, fin 2022, c'est plusieurs millions de chômeurs, 350.000 emplois disponibles. Donc, la seule question de...

MONSIEUR LUCOT : non, c'est deux millions d'emplois disponibles.

MONSIEUR MONNET : oui... non, non, non, non. Parce qu'il y a des faux emplois. Les chiffres de fin... du quatrième trimestre 2022...

MONSIEUR LUCOT : ah et bien, il faut revoir tes chiffres.

MONSIEUR MONNET : sauf que... mais non, je ne les revois pas. Ecoute, je te les donne. Mais il y a plus de demandeurs d'emplois, de privés d'emplois que d'emplois disponibles. Ça, tu me le concéderas.

MONSIEUR LUCOT : non, c'est faux.

MONSIEUR MONNET : et bien, écoute, c'est pas ... bien, bien, écoute, c'est faux.

MONSIEUR LUCOT : on va aller ensemble, tous les deux, après le Conseil Municipal, on va aller ensemble vérifier ça. Mais c'est faux.

MONSIEUR MONNET : tu vois, tu te souviens vite que l'on peut interpeller les gens pendant leur conversation. Ça, c'est marrant. Ensuite, la question, c'est ne pas de dire que rien ne se fait. Mais le réel, il faut arrêter de le fantasmer. Il faut l'affronter, le réel. Aujourd'hui tu me parles d'une situation de problème de recrutement. Mais, justement, vous êtes inconscients. Quand on a des problèmes de recrutement, mais les salariés que l'on a, on essaie de les garder. On ne les fait pas fuir. Parce que, aujourd'hui, c'est bien ça le problème de l'hémorragie. C'est que l'on a des gens qui partent parce qu'ils sont mal à Moulins. Arrêtez de vous cacher derrière votre petit doigt. Ils ne sont pas bien à Moulins. Et c'est pour cela qu'ils quittent la collectivité et qu'ils vont dans d'autres collectivités. Vous pouvez le nier si vous voulez mais continuez à nier, vous ne réglerez pas le problème. Donc, justement, quand on a des problèmes de recrutement, les salariés qu'on a, on fait en sorte de les garder. Tu sais combien gagne quelqu'un au bout de trente ans, à Moulins par exemple ? 1.500 euros. Enfin, ce n'est quand même pas énorme.

Interventions hors micro

MONSIEUR MONNET : laisse-moi finir. Parce que, toi, cela fait dix fois que tu m'interromps. Donc, quand même. Là, c'est vraiment une grosse entorse au règlement.

Donc, à un moment donné, il y a des gens qui vous expriment des choses, qui sont des fonctionnaires, je vous le redis, ce n'est pas des vilains gauchistes mangeurs d'enfants. Ce sont juste des fonctionnaires qui aiment leur métier et qui veulent rendre service à la population. Problème de salaire, problème d'organisation de travail. Mais pourquoi vous ne les entendez pas et pourquoi vous ne discutez pas avec eux ? Après, je ne sais pas.

Cabinet, pas cabinet, ça, c'est votre affaire. Mais la réponse que tu as faite, tu vois, Yannick, ça prouve bien que tu n'as pas compris, tu n'as pas ressenti ce que vivent les salariés à la Mairie de Moulin. Et, tu vois, au début, notre première intervention, j'ai pris la peine de t'écarter parce que, pour moi, c'était un problème politique avec le Maire mais je m'aperçois que c'est le Maire et l'adjoint au personnel.

MONSIEUR LE MAIRE : mais... Yannick. Je vais répondre après. Oui, Damien.

MONSIEUR JACQUET : non, je voulais faire, en réponse à Yannick, j'ai bien entendu ta problématique en 2050 et 95 millions au niveau des structures d'emploi. Par contre, je crois que tu as répondu hors sujet. Je rejoins mon collègue Yannick. Tu n'as pas répondu du tout à la problématique qui était posée aujourd'hui. Quand vous avez été élus pour ce nouveau mandat, vous aviez promis tellement de choses, que ça allait changer avec vous, mais on s'aperçoit que c'est pire, en fait. C'est ça, en fait, ce que l'on revendique, ce que les gens revendiquent, le personnel de la Mairie revendique, c'est qu'il y avait quand même un espoir et on s'aperçoit, en fait, que c'est la même chose. Et même, moi, je suis très étonné. J'avoue que c'est... je suis jeune, encore plus jeune que vous tous au niveau du Conseil Municipal mais que, si les gens se déplacent, si les gens se déplacent, s'il y a un mal-être, s'ils revendiquent comme ça... parce que ce n'est pas anodin de se déplacer quand on est dans euh... au niveau du personnel et tout, au niveau accès, au niveau de tout ça, ils risquent quand même des choses. C'est quand même, voilà. Aller contre son patron et venir réclamer des choses, c'est quand même une action qui mérite du courage. Donc, cela veut bien dire qu'ils en ont vraiment marre. Et de ne pas les recevoir – je rejoins tous mes collègues – c'est quand même un gros manque de respect. Ou vous auriez pu aller un petit peu les voir avant. C'est ce qui se fait d'habitude. « Ecoute, on va parler après ou là... » Mais, là, franchement, voilà. Et Yannick aussi, tu fais partie du lot, je suis désolé. C'est toi le chef du personnel. On ne peut pas donner des réponses pour 2050. Ce n'est pas ça qu'ils attendent. On a le temps de voir venir. Déjà que l'on règle les problèmes de 2023, ça sera déjà bien.

MONSIEUR LE MAIRE : pas d'autres interventions ? Donc, Yannick va répondre.

MONSIEUR LUCOT : vous avez une capacité à capitaliser. Quand je parle de 2050, j'ai expliqué qu'il y avait un effet qui faisait qu'il y allait avoir des pénuries d'emploi et que c'était déjà le cas. Ensuite, là où c'est culotté aussi, encore une fois, je pense que les syndicats ont à peu près tous mon numéro de téléphone. On se voit régulièrement dans les instances dédiées à nos discussions. Donc, enfin, oui, c'est assez culotté de dire qu'on n'entend pas. Et je me répète, j'avais oublié de dire tout à l'heure qu'on avait aussi avancé sur, notamment, les tickets restaurant... dernière instance où l'on s'est retrouvé, on en a reparlé. On a pris note des demandes. Enfin, il y a un certain nombre de choses qui ont été faites, notamment aussi avec les ATSEM, sur la répartition, le nombre d'encadrants. Enfin c'est assez malhonnête de dire qu'on n'écoute pas, qu'on n'entend pas. Enfin. Après, je me répète. Il y a un contexte mais vous ne voulez pas l'entendre et vous en faites, après, un objet peut-être politique mais il existe vraiment, Yannick, ce contexte. Et on ira tous les deux, oui mais on ira tous les deux voir ensemble les chiffres des demandeurs d'emploi et les postes à pourvoir, tu verras.

Intervention hors micro

MONSIEUR LUCOT : mais non, moi aussi, je te montrerai les miens, tu montreras les tiens et, puis, on va comparer nos données.

Interventions hors micro

MONSIEUR LUCOT : non, c'est faux. Donc, enfin, encore une fois, je le répète, je suis évidemment sensible à la présence des syndicats ici. Je suis aussi sensible au fait et à les entendre. Je peux comprendre que le fait qu'il y ait des cadres intermédiaires qui bougent, chacun est libre d'aller là où il veut. Et on peut comprendre.

Interventions hors micro

MONSIEUR LUCOT : non, mais on peut comprendre aussi, écoute-moi, Stefan, on peut aussi comprendre que, à un moment donné, des cadres intermédiaires aient envie d'aller voir ailleurs. Enfin, et d'aller dans le privé. Enfin, ça peut aussi s'entendre. Enfin, je ne sais pas. Il n'y a pas... enfin, on vit dans quel pays ? Donc, que cela inquiète, je peux terminer Yannick ? Que ça...

Interventions hors micro

MONSIEUR LUCOT : oui, mais tu fais un petit peu de brouhaha. Que ça inquiète, ça, je peux l'entendre. Vraiment, cette inquiétude, je peux l'entendre et je pense qu'on en reparlera lors des réunions que l'on a de différentes instances mais, après, il faut rappeler le contexte. Et voilà.

MONSIEUR LE MAIRE : merci. Je voudrais vous donner un petit peu le ressenti que j'ai en ayant écouté. C'est vrai que cela avait été bien mis en scène pour les interventions qui sont intervenues. Alors, je voudrais vraiment, peut-être, que l'on revienne sur le fond. Premier point : c'est vrai qu'il y a un certain nombre de départs d'agents qui suit un historique exceptionnel. Il n'y a pas deux collectivités de notre taille, en France, je le répète, il n'y a pas deux collectivités entre 20.000 et 100.000 habitants qui aient gardé un même Directeur Général Des Services, trois directeurs généraux adjoints, c'est-à-dire une vraie famille, une équipe qui est une vraie famille pendant vingt ans. Je le répète, Moulin est la seule collectivité de cette strate à avoir connu cette confiance exceptionnelle. Deuxièmement : pourquoi il y a eu des départs ? Alors, on va analyser les six points qui sont mentionnés d'ailleurs dans le point. Je vais même en ajouter un autre.

D'abord, le Directeur Général Des Services, qui a quitté nos collectivités, puisque c'était un poste mutualisé, en juillet 2022. Il est allé dans une collectivité plus grande puisque, comme vous le savez, la rémunération d'un agent d'une collectivité est fonction de son grade, de son échelon mais surtout et aussi, pardon, pas surtout mais aussi de la taille de la collectivité. Et, donc, nous sommes dans la catégorie des collectivités entre 40.000 et 80.000 habitants, ceci grâce à la mutualisation. Et, donc, nous avons des limites qui ne peuvent pas être franchies. Un agent a un grade, il a un échelon, il est dans une collectivité de 40.000 à 80.000 habitants et, donc, il a une rémunération maximale qui ne peut pas être dépassée dans cette collectivité. Et lorsque vous allez, après, dans un département, lorsque vous allez dans une collectivité plus grande, et bien, les rémunérations-plafond pour votre grade et votre échelon augmentent. Et, donc, je peux très bien comprendre les limites que nous avons et les possibilités financières, notamment, de rémunération qu'ouvre une collectivité plus grande. La Chef de Cabinet – je reprends encore une fois tous les points cités dans le tract, la Cheffe de Cabinet a été dans un département là aussi entre Cheffe de Cabinet de la Ville ou être Cheffe de Cabinet dans un département, il y a une rémunération qui est beaucoup plus importante. La responsable des marchés publics a été aussi dans une collectivité plus importante, puisqu'elle a été dans un département avec les rémunérations qui sont suivies. La Directrice des Relations Humaines, la DRH, est allée dans le privé. Là aussi je ne dis pas du tout qu'il n'y avait pas aussi une volonté de changer de cadre, de changer... je dis aussi qu'il y avait une capacité de rémunération qui n'avait rien à voir avec la nôtre. Le Directeur des Services Techniques va aussi dans un département avec des rémunérations que j'aurais souhaitées personnellement adapter à sa compétence mais, comme nous n'avons pas, juridiquement, administrativement, la capacité de le faire dans la... le fait que l'on est dans la strate de notre collectivité. Deuxième point : il y a un chargé de mission à la ruralité, dernier point, qui, là aussi, part pour... alors là, ce n'est pas pour des raisons financières, c'est pour des raisons familiales, où il va rejoindre sa famille qui est en Charente.

Et, donc, dans l'ensemble des points qui sont cités, on a des gens qui se sont pleinement donnés et qui ont contribué, certes, à l'attractivité de nos collectivités mais aussi ils ont une visibilité qui fait que d'autres collectivités ont envie de les prendre, en leur offrant des capacités de rémunération plus importantes et plus adaptées, je le pense, à leurs capacités.

Deuxièmement, je le dis et je le dis très directement, c'est vrai que la situation n'est pas facile pour recruter des gens qui ont ce même niveau de compétence, d'investissement, de volonté de travailler avec les autres – ce qui est très, très important pour moi et, évidemment, pour le bon fonctionnement – mais nous avons eu des bonnes candidatures. C'est vrai que l'on est dans un monde où les cabinets de recrutement que l'on a chargé m'ont signalé combien, aujourd'hui, c'est difficile, quels que soient les types de collectivité et, notamment, par le fait que la dimension familiale est beaucoup plus importante qu'avant et enfin de prise en compte, du fait familial et que, très souvent... on a eu, d'ailleurs, on l'a eu par deux reprises, ici, des engagements de Directeur Général Des Services qui étaient dans d'autres collectivités, qui étaient prêts à venir chez nous, qui l'ont même écrit et qui ont dû faire face à des refus à l'intérieur de leur famille de concrétiser leur venue. En tout cas, nous avons de très, très bonnes candidatures et j'espère pouvoir très rapidement vous dire que l'essai est transformé.

Deuxième point : vous dites : « il faut écouter ». Ah et bien s'il y a bien... encore une fois, j'ai plein de défauts, donc choisissez les défauts que j'ai, ce n'est pas la peine d'en inventer. S'il y a bien quelqu'un qui écoute et qui souhaite écouter, c'est moi. Et, lorsque j'ai dit, tout à l'heure, que j'étais très, très choqué, c'est que, encore une fois, on peut très bien avoir les avis que l'on a. Comment se peut-il qu'on ne m'ait pas mis dans les destinataires de ce mot ? Dès que je l'ai vu, je me suis dit : il faut qu'on en parle. Je les ai invités, ils n'ont pas pu venir. J'espère qu'ils vont venir et que l'on va discuter. C'est, bien entendu, ce que je souhaite. C'est toujours ce que j'ai fait, que ce soit avec des élus, que ce soit avec les personnels, que ce soit avec des acteurs économiques, sociaux, culturels extérieurs, bien entendu que l'on discute. C'est comme cela que l'on arrive à forger le point. Et, donc, je l'ai dit très clairement : s'ils veulent rester comme ça et faire de la représentation, et bien, effectivement, ils ne viendront pas. Mais, moi, je souhaite les recevoir et que l'on discute vraiment. Et, notamment, qu'on les reçoive ensemble avec Yannick et avec Noël.

Le troisième point que je voulais dire, Yannick l'a très bien dit : il y a eu, on dirait... « pourquoi vous ne les écoutez pas ? » Mais il y a eu je ne sais combien, parce que je ne les compte pas, mais de réunions qui ont été montées, où tu as été et tu disais : « Voilà, on a trouvé une solution acceptée par les acteurs concernés sur les ATSEM. On a trouvé une solution sur les RIFSEEP. On a trouvé une solution sur les tickets restaurants ». Alors, après, on peut très bien dire : « on aurait voulu plus ». Mais, dans la vie, quand on a discuté, le « on », je n'y étais pas et, encore une fois, Yannick, et les acteurs, quand ils discutent, chacun dit : « Voilà ce que je souhaite ». L'autre dit : « Voilà mes contraintes. On arrive à un accord. » Et bien, on considère que ça a été le fruit d'un échange, d'une écoute, de prise en considération des attentes et des contraintes. C'est la vie, c'est comme ça que l'on progresse. Et, en tout cas, de dire, pour se mettre en scène qu'il n'y a pas de discussion et tout, c'est faux. Ce n'est même pas moi, encore une fois. C'est les agents concernés et c'est aussi, d'ailleurs, notre DGA en charge des relations humaines, même s'il y a une directrice en charge de ça. Alors, certes, il y a encore des choses à faire. Ça a été évoqué, notamment, sur les participations employeurs à la mutuelle et tout. Il y a des choses sur lesquelles il faut discuter. Mais bien sûr. On a dit qu'on allait les résoudre dans le mandat. Beaucoup de choses ont été réalisées mais il faut encore en faire d'autres. Et, donc, il est complètement faux d'affirmer qu'aucune réponse n'a été apportée aux problématiques. Encore une fois, il y a du chemin à faire et, évidemment, nous nous y engageons. Et je le dis, encore une fois, les relations à l'intérieur d'une équipe, à l'intérieur d'une famille, ce n'est pas quelque chose que l'on politise. C'est quelque chose, encore une fois, faire un tract, venir... on fait ce que l'on veut. Ne pas me l'envoyer, ça regarde ceux qui l'ont fait. Moi, je suis partisan que l'on se rencontre, que l'on discute et, encore une fois, avec les contraintes qui sont celles de chez nous mais de toutes les collectivités locales, que l'on en discute pour trouver les bonnes solutions. Je suis complètement conscient de la nécessité d'avoir un ou une Directrice Générale des Services qui arrive le plus vite possible, d'avoir évidemment tout l'encadrement bien présent. Parce que, une famille, effectivement, il faut que tous les membres soient présents. C'est pour cela qu'on s'y engage, qu'on s'y mobilise et j'espère que l'on pourra vous faire présenter une équipe plus complète.

Alors, après, je vous ai écouté.

MONSIEUR LUNTE : vous avez atteint les dix minutes.

MONSIEUR LE MAIRE : je vous ai écouté. Non, chacun est intervenu, vous me permettez de répondre. Et puis, après, on passera ... non, il n'y a pas de vote pour un DOB. On prendra acte du débat.

Et vous allez voir que je suis d'accord avec un point, notamment évoqué par mon collègue, Monsieur LUNTE. Alors, simplement, il y a des choses que je ne comprends pas très bien dans votre intervention. Vous nous dites que la situation se dégrade, qu'on met en jeu les points et que, dans le même temps – là, je me tourne d'abord vers Yannick – tu nous dis : « la situation financière est très inquiétante et, donc, il faut dépenser plus ». Si tu nous avais dit : la situation est inquiétante, voilà ce qui me semblerait être des priorités. Et, comme je vous dis qu'elle est inquiétante et qu'il faut réduire les dépenses, voilà ce que je vous propose de ne pas faire dans vos projets. Ça, c'est plus courageux. Et donc, c'est vrai que c'est facile de dire : « La situation financière est inquiétante et, donc, il faut faire la politique de l'école. Elle existe parfaitement et j'ai entendu qu'il fallait en faire plus, sur le plan énergétique, donner plus de rémunérations. Il faut dépenser plus. Mais, à ce moment-là, tu nous dis ce qu'il ne faut pas faire dans les projets que l'on a présentés. Tu dis : il ne faut pas faire que ce soit sur les berges, tel projet. Sur le Palais des Sports, et bien, il ne faut pas le faire. Sur la stratégie urbaine, il ne faut pas la faire, etc. Ou bien, diminuer des investissements de maintien. Dire : la situation financière est inquiétante – ce qui est faux, je vais y venir – et, donc, je vous propose de dépenser plus mais surtout en me gardant de dire là où il faut faire des économies, ce n'est pas véritablement quelque chose de constructif.

De la même manière, lorsque, Monsieur LUNTE, vous nous dites : « Franchement, voyez ce que vous nous avez présenté, on attend autre chose... » Ça, c'est génial d'oser dire ça, sans dire ce que l'on peut faire que vous attendriez et sans dire, si on fait ça, ce qu'on ne fera pas. Et, donc, je comprends très bien. Quand on n'a pas de propositions, et bien, on dit : « voilà, il faut faire autre chose... » en se gardant bien de dire ce qu'il ne faudrait pas faire et ce qu'il faudrait faire. Alors, c'est vrai que vous dites, mon cher collègue – et je suis complètement d'accord avec vous : « les egos n'ont pas de place ici ». Je vous suggère de méditer sur ce que vous avez dit. Et de faire en sorte que les egos - je ne sais pas à qui je peux penser - ne soient pas trop pris en compte. Je vous fais confiance là-dessus.

Le dernier point, c'est de dire : comment on peut dire que la situation financière est inquiétante ? Ça, c'est vraiment pas bien pour nos concitoyens. Nous avons mené, et chaque année vous le dites, c'est extraordinaire. Chaque année ! Je vous ai montré l'an passé, Monsieur LUNTE, combien, quand vous étiez rapporteur du budget et que vous le présentiez, vous aviez exactement, dans le DOB, exactement la même prospective. Et que vous aviez systématiquement, chaque année, qu'on baissait. Pourquoi on le fait ? On le fait par honnêteté. C'est-à-dire : on dit voilà, les situations actuelles. Et on a une prospective où les indices de salaire augmentent. Encore une fois, c'est décidé par l'Etat, où on n'anticipe pas qu'il va y avoir des compensations dans les dotations de l'Etat, etc. Et, donc, on a, mécaniquement, tous les ans cela. Et il s'avère que, tous les ans, c'est corrigé par l'action que l'on mène dans les économies que l'on fait et dans les évolutions de l'Etat. Et, donc, ne dites pas...

parce que ce n'est pas quelque chose qui est positif. Vous savez, je le dis, si on veut ensemble, je ne dis pas : « ensemble » au niveau des élus mais avec toute la population moulinoise, avec toutes la population bourbonnaise, si on veut construire son avenir, il faut être confiant dans cet avenir. Et, donc, nous avons, aujourd'hui, ça a été montré, un taux d'endettement et nous aurons un taux d'endettement qui est inférieur à ce qu'il se passe dans les collectivités de notre strate. Nous avons une situation qui est saine avec plus des deux tiers de ces dettes qui sont à taux fixe, ce qui est quand même extrêmement constructif. Donc, nous avons une collectivité qui est, encore une fois, en bonne santé. Et donc, moi je suis vraiment fier, au nom de l'ensemble de notre municipalité, de dire que, grâce à cette gestion et à ces efforts que nous faisons collectivement : premièrement, nous ne mettons pas une charge supplémentaire sur leurs épaules. C'est ce que nous faisons en maintenant les taux d'imposition. Que les bases augmentent, ça, c'est autre chose. Ce n'est pas nous qui le décidons. Ce n'est pas nous qui le décidons. Et donc nous avons des taux qui n'ont pas bougé dans cette collectivité depuis 1995. Dans notre strate, on est la seule collectivité à l'avoir fait dans ce pays. Et donc soyez fiers de ça, soyons confiants dans l'avenir quand on a pu faire ça depuis 28 ans et pratiquement depuis bientôt trois décennies. Le deuxième point, c'est que soyons fiers de pouvoir donner dans la collectivité qui est la nôtre, d'abord l'accès, cette année, le deuxième pont sera fini et les accès au deuxième pont seront réalisés. Soyons fiers d'avoir prolongé, de continuer l'aménagement de nos berges avec la réalisation de tous les abords autour de la Maison de la Rivière. Le lancement de la Voie Verte. Soyons fiers d'avoir une action forte vis-à-vis de nos jeunes. C'est ce que nous faisons avec une école rénovée de plus, cette année, l'école des Gâteaux qui vient après toutes les écoles qui ont été rénovées. Soyons fiers d'avoir cette action vis-à-vis des sports avec un Palais des Sports, avec les tennis qui vont être refaits. Le Palais Des Sports qui va être rénové. Le gymnase des Champins qui va être également rénové. Soyons fiers d'avoir une stratégie urbaine, c'est-à-dire les entrées de ville et ce qui est lié au deuxième pont, c'est-à-dire, notamment, la rue Régemortes qui pourra enfin faire l'objet d'une modernisation. L'Avenue du Général de Gaulle qui va pouvoir être également, on va, là, faire les études pour la réaliser après. Il y a la performance énergétique. Alors, je veux rassurer notre collègue, Roland FLEURY. Il y a le point, il est mentionné, il n'est pas chiffré. Il n'est pas chiffré parce que les dépenses seront à régler à partir de 2024. Nous avons prévu, dans notre plan prévisionnel, 5 000 000 d'euros dans les deux années qui viennent, d'investissements pour véritablement avoir une bien meilleure énergétique et d'avoir un éclairage public entièrement en LED et, surtout, avec des possibilités d'ajustement de niveaux de consommation. Et, donc, c'est un investissement important, 5 000 000 d'euros, qui est prévu dans les deux années qui viennent. Et puis, nous avons la volonté d'augmenter nos investissements de maintien, c'est-à-dire tout ce qui permet d'avoir des voiries mieux entretenues. Et, donc, nous avons une collectivité qui, encore une fois, peut monter un plan d'investissements qui se chiffre, pour ce qui vous est présenté, à plus de 15 000 000 d'euros, pour pouvoir réaliser des équipements que nos concitoyens attendent et qui vont être un élément important pour conforter, pour accroître la qualité de vie des Moulinois et des Bourbonnais mais aussi pour renforcer l'attractivité de notre territoire. Et, donc, je pense qu'on peut avoir confiance dans notre collectivité, dans nos collectivités. Aujourd'hui, je parle de la Ville et je pense que c'est cette confiance, cette attractivité qui nous permettra de conforter l'encadrement des agents qui se mobilisent complètement pour...

MONSIEUR LUNTE : là, on est à vingt minutes.

MONSIEUR LE MAIRE : ... réaliser ces grands projets et je pense que c'est un élément majeur dans l'attractivité de notre collectivité que de pouvoir donner, à ceux qui sont prêts à venir ici, envie de le faire parce qu'ils savent qu'ils auront de supers projets à réaliser.

Merci.

Est-ce qu'il y a des oppositions sur le fait que l'on a pris acte, on prend acte du débat et on se retrouvera dans un mois pour approuver le budget. Pas d'opposition, encore une fois, à la prise d'acte ? Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame PAGNON**,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant le débat d'orientations budgétaires dans les 2 mois précédant l'examen du budget,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que ce débat constitue une formalité substantielle de la procédure nécessaire pour éclairer le vote des conseillers municipaux lors de l'adoption du budget primitif,

Vu le rapport établi par le Service Financier, résumant les orientations générales pour 2023,

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Personnel réunie le 27 février 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne acte à Monsieur le Maire de l'organisation du débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2023.

Délibération n°DCM202303

3. IMPUTATION BUDGETAIRE COMPTABLE DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR - EXERCICE 2022 - LISTE COMPLEMENTAIRE N°4

MONSIEUR LE MAIRE : Je vous propose de continuer. Hülya, tu as la parole.

MADAME PAGNON : oui, excusez-moi. Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais prendre ma casquette de référent du CMJ pour présenter quelques actions qui ont été réalisées par le CMJ. Donc, si vous le permettez, tous mes collègues.

MONSIEUR LE MAIRE : non, on est sur l'imputation budgétaire comptable des biens meubles et, donc, après, on va le faire, le point sur le CMJ parce que je le souhaite. Mais on fait l'ordre du jour.

MADAME DE BREUVAND : alors, je remplace Yannick pour présenter cette délibération. Il s'agit d'une délibération qui permet de maintenir en investissements des dépenses inférieures à 500 euros du fait de leur nature. Nous sommes sur une quatrième liste complémentaire et dernière, qui représente 9 082,77 euros.

MONSIEUR LE MAIRE : des questions ? Oui, Yannick MONNET.

MONSIEUR MONNET : juste une remarque, Monsieur le Maire, parce que vous ne m'avez pas donné la parole tout à l'heure. Le document des salariés, votre cabinet l'a depuis mercredi. Donc, effectivement, vous avez peut-être un problème de recrutement. Vous étiez au courant depuis mercredi.

MONSIEUR LE MAIRE : non mais il est en train d'expliquer.

MONSIEUR MONNET : je peux répéter. Je dis que le document, la lettre des salariés, le cabinet du Maire l'a depuis mercredi. Donc, ne me dites que vous ne l'avez pas eu. Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE : et tu trouves normal que je ne sois pas...

MONSIEUR MONNET : donc, vous l'avez eu... Donc, ce n'est pas bien de ne pas dire la vérité. Ce n'est pas bien.

MONSIEUR LE MAIRE : non, je n'étais pas destinataire. Mais pourquoi ne pas le reconnaître ? C'est tout, ce n'est pas compliqué. Je n'ai pas été destinataire et, dès que je l'ai vu... je n'ai pas été destinataire. Pourquoi ?

Interventions hors micro

MONSIEUR LE MAIRE : mais pourquoi ne pas me mettre destinataire ? Tu n'es pas capable de l'expliquer, donc tu fais un schtroumpf. Mais comment... c'est plus simple de dire ... voilà, ça n'a pas été fait. Et de toute manière...

MONSIEUR MONNET : c'est le cabinet de qui ? Du Maire. Ça sert à ça un cabinet à dire...

MONSIEUR LE MAIRE : je t'en prie. Sur le débat d'orientations budgétaires, il y a eu moins de deux minutes cumulées sur le fond des propositions du débat d'orientations budgétaires. Heureusement que j'en ai un peu parlé. Vous n'en avez pas parlé. Donc, maintenant, revenez un peu sur le fond. Allez. Sur le point en cours, y-a-t-il des questions ? Tu l'as présenté ? Y-a-t-il des questions ? Des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas ? Merci. Délibération concernant... oui, alors, là, il y a une garantie partielle d'EVOLEA donc on va s'éloigner. Et, après, on passera aux ressources humaines. Vas-y, vas-y.

Le Conseil Municipal sur présentation de *Madame de BREUVAND*,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Volume I, Tome II, Titre III, Chapitre IV,

Vu l'article L2122-21, 3°) du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire NOR/INT/B 0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

Vu l'arrêté NOR : INTB0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L 2122-21, L 3221-2 et L 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} décembre 2021 indiquant la liste des biens d'un montant inférieur à 500€ qui ne peuvent pas être rattachés automatiquement à la section d'investissement du budget de l'exercice 2022 de par leur présence dans la nomenclature ou le raisonnement par analogie,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2022, établissant une liste complémentaire n°1 de ces biens d'un montant inférieur à 500€ acquis sur l'exercice 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 octobre 2022, établissant une liste complémentaire n°2 de ces biens d'un montant inférieur à 500€ acquis sur l'exercice 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2022, établissant une liste complémentaire n°3 de ces biens d'un montant inférieur à 500€ acquis sur l'exercice 2022,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une liste complémentaire des biens de faible valeur acquis sur l'exercice 2022,

Considérant que ces biens s'amortissent sur une période d'une année,

Considérant que cette délibération n'est en aucun cas exhaustive, et fera l'objet de délibérations ultérieures complémentaires,

Vu la liste annexée des dépenses de faibles valeurs,

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Personnel réunie le 27 février 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'imputer à la section d'investissement du budget de l'exercice 2022, l'achat du matériel décrit ci-après :

N° Immo.	Désignation	Valeur acq.	Nat. acq.
20221A00002	MATERIELS, OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS	1 058,15	2158
	OUTILLAGE	349,44	
	MATERIEL ELECTRIQUE	708,71	
20221A00004	MATERIEL ELECTRIQUE MATERIEL SUR VEHICULE	503,47	2182
	BATTERIES	503,47	
20221A00006	MATERIEL INFORMATIQUE	502,73	2183
20221A00008	MOBILIERS	147,00	2184
20221A00010	PETITS MATERIELS	295,39	2188
	JEUX	75,32	
	CAFETIERES	119,70	
	MATERIEL DE RESTAURATION	32,64	
	STYLETS	32,23	
	TAMPON BOIS	3,46	
	HORLOGE	32,04	
20221A00011	MATERIELS OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS	171,10	2188

	TAPIS ANTIPOUSSIÈRE	136,10	
	CHARIOT DE MANUTENTION	35,00	
20221A00014	JEUX	4 926,82	2188
20221A00016	LIVRES	170,00	2188
20221A00017	LIVRES BIBLIOTHEQUE	301,93	2188
20221A00019	MATERIEL SPORTIF ET SCOLAIRE	569,38	2188
20221A00039	SUPPORT COMMUNICATION	436,80	2188
		9 082,77	

Dit que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Délibération n°DCM202304

4. DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE EVOLEA - REHABILITATION THERMIQUE DE 81 LOGEMENTS RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU ET RUE DU 4 SEPTEMBRE A MOULINS

MADAME DE BREUVAND : alors, pendant que les personnes qui doivent quitter la salle, je présente la délibération. C'est une demande de garantie d'emprunt qui est faite par EVOLEA pour la réhabilitation thermique de 81 logements Rue Jean-Jacques Rousseau et Rue du 4 Septembre à Moulin. Le montant de l'emprunt est de 1.150.000 euros sur une durée de 25 ans et la quotité garantie par la Ville est à hauteur de 60%, la quotité garantie par le Département, qui l'a votée, d'ailleurs, dans sa dernière session, est de 40%. Est-ce qu'il y a des questions, des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal sur présentation de *Madame de BREUVAND*,

Vu la demande formulée par EVOLEA,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n°141461 signé, en annexe, entre EVOLEA, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Personnel réunie le 27 février 2023,

Monsieur PERISSOL, Mesdames TABUTIN, LEGRAND et MARTINS ont quitté la salle, n'ont pris part ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 L'assemblée délibérante de la Ville de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 150 000,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°141461, constitué de 1 Ligne du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 690 000,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART.3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Délibération n°DCM202305

5. CONVENTION CADRE ETABLIE AVEC LE CNFPT (DELEGATION AURA) POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE FORMATION EN UNION DE COLLECTIVITES

MADAME DE BREUVAND : On passe à la délibération suivante maintenant, on passe sur le chapitre des ressources humaines : il s'agit d'adopter une convention cadre établie avec le CNFPT, délégation Auvergne-Rhône-Alpes, pour la mise en œuvre d'actions de formation en union de collectivités. Cette convention a pour but de définir le partenariat entre notre Ville et le CNFPT pour la mise en place de formations en union de collectivités permettant ainsi de mobiliser un nombre d'agents territoriaux suffisamment important pour permettre la tenue de diverses formations sur notre territoire.
Est-ce qu'il y a des questions, des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame de BREUVAND*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Personnel réunie le 27 février 2023,

Considérant que le dispositif issu de la loi du 19 février 2007 a renforcé les droits individuels et collectifs à la formation des agents territoriaux qui s'exercent selon un jeu de responsabilités croisées entre les agents, les employeurs et le CNFPT. Dans ce cadre, l'exercice du droit à la formation résulte d'une part, d'une relation indispensable entre l'agent territorial et son employeur et d'autre part, relève autant de l'engagement des autorités territoriales que de l'offre de service du CNFPT,

Considérant que c'est pour définir les engagements et les modalités de cette relation au bénéfice du développement des compétences des agents de la collectivité que les 2 parties décident de conclure une convention cadre. Les parties conviennent en ce sens de mettre en œuvre dans le cadre d'un programme annuel, des actions de formation en UNION de collectivités dont la ville de Moulins accepte d'être le pilote,

Considérant que cette convention cadre a pour finalité de préciser les modalités encadrant la mise en œuvre des actions en unions de collectivités, portées par la ville de Moulins,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention cadre entre la Ville de Moulins et le CNFPT (délégation AURA, Antenne de l'Allier) relative à la mise en œuvre d'actions en union de collectivités, jointe en annexe,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

Délibération n°DCM202306

6. MISE A DISPOSITION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Madame de BREUVAND : on passe au rapport suivant, toujours à propos des ressources humaines. C'est la mise en œuvre d'un contrat d'apprentissage. On propose d'accepter la mise à disposition, par l'association GEIQ Sports et Loisirs Auvergne, d'un intervenant auprès de la Ville de Moulins en qualité d'apprenti pour les périodes, alors, une période qui est déjà passée, du 1^{er} juillet au 30 juillet 2022 et, à nouveau, pour la période du 1^{er} janvier 2023, et qui est aussi terminée, au 1^{er} mars 2023. Donc, l'objectif de cet apprentissage, c'était de lui permettre d'obtenir le BPJEPS. Alors, j'espère qu'on va tous la voter parce que le contrat d'apprentissage s'est déjà déroulé.

Est-ce qu'il y a des questions, des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame de BREUVAND**,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Personnel réunie le 27 février 2023,

Considérant la proposition de mise à disposition d'un jeune en contrat d'apprentissage à hauteur de 112 heures pour la première année et 15 heures pour la deuxième année par l'association PROFESSION SPORT & LOISIRS D'Auvergne dans le cadre de l'obtention d'un BPJEPS, d'une part, et les besoins de la Direction de l'Éducation et des Loisirs, d'autre part,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'accepter la mise à disposition par l'association GEIQ SPORT ET LOISIRS AUVERGNE d'un intervenant auprès de la Ville de Moulins en qualité d'apprenti,

Autorise cette mise à disposition pour les deux années d'apprentissage dans le cadre de la préparation du BPJEPS Activités Physiques pour Tous,

Approuve les conventions correspondantes et autorise le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que d'éventuels avenants.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget des exercices concernés.

Délibération n°DCM202307

7. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE MOULINS COMMUNAUTÉ ADOPTE LORS DE LA RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2022

MADAME DE BREUVAND : c'est toujours moi après ? Je ne sais plus.
On passe maintenant au secrétariat général. Je ne sais plus si c'est à moi de le présenter ou pas.

MONSIEUR LUNTE : c'est Yannick LUCOT qui doit le présenter.

MADAME DE BREUVAND : il s'est absenté. Donc, en son absence, je présente ses rapports.

MONSIEUR LUNTE : oui mais vous vous êtes absentés à plusieurs. Si nous on sort, il n'y a plus de quorum.
Simplement, faites rappeler vos troupes.

MADAME DE BREUVAND : Alors, c'est une délibération où on demande d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges, de la CLETC, que Moulins Communauté a adopté lors de la réunion du 28 novembre 2022 et, en fait, c'est pour prendre acte et constater que la Ville de Neuvy, qui a transféré sa compétence au SIVOM Rive Gauche Allier au 1^{er} janvier 2020. C'est donc, désormais, le SIVOM qui gère, pour la Ville de Neuvy, sa facturation. Cette mission, vous vous souvenez, quand on avait mutualisé les services, elle était effectuée par le service commun de Moulins Communauté. Vous l'avez compris également, ce n'est plus le cas. Donc, le coût du service rendu par Moulins Communauté à la Commune de Neuvy est diminué de cette suppression de tâches, ce qui a permis de revoir l'attribution de compensation de la Commune de Neuvy à la hausse. La CLETC s'est prononcée favorablement sur les modalités de calcul au mois de novembre 2022. Néanmoins, chaque commune membre de Moulins Communauté doit également donner son avis sur le rapport de la CLETC. Je vous demande donc, en tant qu'élus de la Ville de Moulins, d'approuver ce rapport. Y-a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame de BREUVAND**,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Moulines Communauté approuvé lors de sa réunion en date du 28 novembre 2022,

Vu la délibération n°C.15.89 en date du 10 juillet 2015 relative à la conclusion d'une convention de création de services communs entre Moulines Communauté et la Commune de Neuvy,

Vu la convention de création de services communs conclue entre Moulines Communauté et la Commune de Neuvy ayant pris effet à compter du 1^{er} septembre 2015,

Considérant que dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des services, Moulines Communauté et la Ville de Neuvy ont conclu une convention de création de trois services communs en date du 15 juillet 2015 qui a pris effet à compter du 1^{er} septembre 2015,

Considérant que cette convention a fixé les modalités de création et de fonctionnement des services communs, notamment la situation des agents, la gestion du fonctionnement des services communs, les modalités de remboursement, et les conditions du suivi du service commun,

Considérant que la Commune de Neuvy a fait le choix d'adhérer au SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER pour la gestion de sa compétence eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020,

Considérant que cette décision impacte l'article 6.1 de la convention de création de services communs qui prévoit qu'en complément des missions rendues pour Moulines Communauté et pour la Ville de Moulines, le service commun « finances, ressources humaines et contrôle de gestion » interviendra pour la Ville de Neuvy notamment sur le périmètre suivant : Facturation de l'eau potable, périmètre qui dès lors n'a plus à être exercé par le service commun et qui devient sans objet,

Considérant qu'il convient de conclure un avenant n°1 à la convention de création de services communs en date du 15 juillet 2015 conclue entre la Ville de Neuvy et Moulines Communauté ayant pour objet de modifier le périmètre des missions rendues par le service commun à la Ville de Neuvy et les modalités de financement du service,

Considérant qu'il sera procédé à une revalorisation de l'attribution de compensation de la Commune de Neuvy à hauteur du coût de la prestation qui n'est plus exercée par le service commun, tel qu'évalué par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) lors de sa réunion du 28 novembre 2022, conformément aux règles établis par l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Considérant que ce coût a été arrêté à la somme de 11 217 € par an, il viendra en restitution ad vitam du montant de l'Attribution de Compensation versée par Moulines Communauté à la Ville de Neuvy. De ce fait, à compter de l'exercice 2023, c'est Moulines Communauté qui versera à la Ville de Neuvy une attribution de compensation de 882 € (- 10 335 € + 11 217 €),

Considérant qu'un rappel de l'attribution de compensation de la Ville de Neuvy doit donc être effectué sur les années 2020, 2021 et 2022, la somme de 33 651 € sera donc versée par Moulines Communauté à la Ville de Neuvy en un seul versement,

Considérant qu'en conséquence, la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 28 novembre 2022 afin d'acter la revalorisation de l'attribution de compensation de la Commune de Neuvy et a remis un document évaluant cette revalorisation,

Considérant que conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées adopté lors de sa réunion du 28 novembre 2022.

8. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) ET LA VILLE DE MOULINS POUR LE FONCTIONNEMENT DU PROJET PEPIT

MONSIEUR LE MAIRE : merci. Alors, Dominique. Convention de partenariat entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement – excuse-moi Bernadette – et la Ville de Moullins pour le fonctionnement du projet PEPIT.

MADAME MARTIN : oui. Donc, le CAUE de l'Allier a pour but, comme vous le savez sans doute, de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement avec le souci permanent de s'adapter aux particularités locales. Créé par le Conseil Départemental avec une mission de service public, il est sans but lucratif. Au fil des ans, le CAUE a collecté de très nombreuses connaissances et décidé, en 2018, de lancer un outil de sensibilisation au patrimoine, appelé PEPIT. C'est un outil sur le principe du géocaching, une chasse au trésor à l'aide des coordonnées GPS. Elle se joue grâce à une application mobile gratuite et propose des balades avec énigmes scénarisées. A la fin de chaque parcours, le joueur trouve une bouteille qui est le trésor et qui contient une récompense, sous forme de badge, et chaque joueur est censé laisser quelque chose dans la bouteille. Le trésor comprend aussi un carnet, un crayon qui servent de livre d'or. Je vous dis tout cela pour que vous compreniez mieux pourquoi nous participons ensuite, à titre financier, à cette opération. La convention ci jointe est la reconduction du partenariat financier que nous avons avec le CAUE pour ce fameux jeu (PEPIT), soit un engagement de la Ville à hauteur de 535 euros, correspondant environ à 1.100 badges, des gourdes, pour l'année 2023. Il s'agit, donc, d'autoriser, ici, Monsieur le Maire, à signer cette convention, sachant que la convention est reconductible deux fois jusqu'au 31.12.2025. Vous avez peut-être pratiqué, en famille, le géocaching.

MONSIEUR LE MAIRE : bien. Questions ? Oui, Roland.

MONSIEUR FLEURY : oui, bien entendu, je voterai sans difficulté ce projet mais, puisque l'on parle d'histoire, je voulais juste, pendant que je peux avoir la parole, rappeler à tous les conseillers qui sont présents ici que, dans le cadre de l'histoire, demain, à la Mairie – puisque, Monsieur le Maire, vous avez accepté que la conférence se passe à la Mairie, qu'il y aura une conférence sur Joseph SORREL, qui a été conseiller municipal de Moullins pendant plus de trente ans et Maire de Moullins pendant 12 ans. Donc, je pense qu'il est intéressant de se rappeler, effectivement, de ce qui a fait l'histoire de Moullins et des hommes qui l'on faite. Donc, c'est demain après-midi, à 15 heures, une conférence organisée par la société d'émulation. Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE : merci. Merci pour la pub. C'est très bien, c'est de la pub gratuite. Donc, on est tous d'accord et je me réjouis de cette conférence qui est, effectivement, très, très intéressante.

Intervention hors micro

MONSIEUR LE MAIRE : on passe au vote. Contre ? Abstentions ? Merci.

Nous passons à l'urbanisme avec l'acquisition de la parcelle AZ608, qui est au 21, Rue Michelet Auprès Des Domaines.

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame MARTIN*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Urbanisme – Travaux – Environnement - Sécurité – Stationnement – Circulation – Commerce réunie le 22 février 2023,

Considérant l'intérêt pour Moullins, de renforcer son partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Allier,

Considérant que le CAUE a lancé en mai 2018 un nouvel outil de sensibilisation aux patrimoines dénommé « Pépit »,

Considérant que cet outil est basé sur le principe du géocaching, chasse au trésor à l'aide coordonnées GPS, mise en œuvre grâce à une application mobile gratuite proposant des balades à énigmes scénarisées incitant à observer et à pratiquer le patrimoine,

Considérant que l'énigme située à Moullins, créée en collaboration avec Moullins, Ville d'art et d'histoire, permet la sensibilisation du public au patrimoine moullinois,

Considérant que le CAUE et la Ville de Moulins souhaitent créer un partenariat afin de soutenir et pérenniser cette démarche de sensibilisation au patrimoine,

Considérant que la Ville de Moulins s'engage à verser au CAUE le forfait 2, soit pour 2023 la somme de 535 € pour lui permettre de fournir le matériel nécessaire à la poursuite du jeu, à travers la ville,

Considérant que ce partenariat est valable pour l'année 2023 et sera renouvelable deux fois par expresse reconduction, soit jusqu'au 31 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention de partenariat à conclure avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour le fonctionnement du projet Pépité,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget des services concernés et seront inscrits au budget des exercices concernés.

Délibération n°DCM202309

9. ACQUISITION DE LA PARCELLE AZ 608 SISE 21 RUE MICHELET AUPRES DES DOMAINES

MADAME LEGRAND : oui. On vous propose, donc, d'acquérir 68 m² sur la parcelle AZ608. Vous avez le plan derrière. C'est-à-dire que c'est une enclave de la parcelle 609 où se trouve, donc, la poutre Freyssinet. Donc, c'est une succession un peu longue, j'allais dire, mais le Service des Domaines donc a estimé ce prix à 2.000 euros et nous vous proposons pour avoir une parcelle – j'allais dire sans cette enclave – cette acquisition de ces 68 m².

MONSIEUR LE MAIRE : très bien. Y-a-t-il des questions ? Oui, Stefan LUNTE.

MONSIEUR LUNTE : Simplement, peut-être, d'abord, j'ai essayé vraiment de vous parler tout à l'heure, en sincérité. Vous êtes toujours rentré de nouveau dans le même discours que vous avez depuis des années maintenant. J'ai essayé de faire comprendre que nous sommes dans une situation grave qui était exprimée aussi par les représentants du personnel. Simplement, je suis déçu que vous n'ayez pas eu le courage, pour une fois, de prendre un autre ton.

Voilà, sur cette délibération, il est dit que cela servira comme élément bien sûr avec AZ609 d'un projet d'habitat. Sur ce... et tu viens de le dire, Dominique, il y a aussi l'arche de Freyssinet.

MADAME LEGRAND : c'est ce que j'ai dit.

MONSIEUR LUNTE : oui, tu viens de le dire. Donc, la question se pose à moi : comment on va répartir, comment sera répartie la responsabilité ? A mon avis, la mise en valeur de cette arche de Freyssinet serait plus une responsabilité de Moulins Communauté, avec la compétence du Patrimoine, du tourisme, de l'artisanat, des métiers d'art, que la nôtre. C'est juste une question d'interrogation. Comment articuler à la fois un projet de lotissements – j'imagine bien – et, de l'autre côté, un projet de patrimoine ? C'est une question.

MADAME LEGRAND : pour l'instant, d'abord, on n'est encore pas propriétaire de la parcelle 609. C'est déjà aussi pour pouvoir acquérir, au moment de ce... parce que la propriété va être en vente. Donc, pour pouvoir avoir une parcelle unifiée dans la Ville, on profite de cette vente pour récupérer, j'allais dire, l'alignement. Ça se voit très bien sur le plan. C'est pour éviter cette enclave. Et, après, bon, à voir. Mais c'est pour que les collectivités, l'une ou l'autre, peu importe, on s'arrangera toujours ensemble, mais que l'on ait une parcelle qui n'ait pas ce petit carré, là, qui ampute l'entrée. Donc, voilà, pour l'instant, c'est pour avoir une parcelle future tout à fait convenable.

MADAME MARTIN : en tout cas, le patrimoine travaille déjà sur une perspective de mise en valeur de cet arche Freyssinet.

MONSIEUR LUNTE : oui, très bien. Simplement la question de qui en aura la compétence, c'est tout...

MONSIEUR LE MAIRE : la mise en valeur de la poutre Freyssinet est une de nos priorités. D'où l'acquisition de la parcelle et la recherche de partenaires sur lequel on a déjà fait venir des gens qui sont liés à Freyssinet d'une

manière ou d'une autre et qui peuvent être nos porte-parole pour arriver à mobiliser des partenaires qui pourraient nous aider au financement de la poutre.

MONSIEUR LUNTE : là, je suis pleinement avec vous. C'est vraiment un événement mondial.

MONSIEUR LE MAIRE : ça, on en est convaincu.

MADAME LEGRAND : on va peut-être passer au vote.

MONSIEUR LE MAIRE : oppositions ? Abstentions ? Merci.
Cession de la parcelle AH185 au profit de Moulins Communauté.

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2241-1 et L2122-21 alinéa 7,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 22 février 2023,

Considérant que la parcelle AZ 608 sise 21 Rue Michelet est située dans le périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique initiée par Moulins Communauté en vue de réaménager le secteur du pont de fer,

Considérant que cette parcelle est propriété du service des domaines en raison d'une succession vacante (sans héritiers),

Considérant que cette parcelle est située en zone 2AUB dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Moulins, au sein d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) en vue d'urbaniser des disponibilités foncières inscrites dans le tissu urbain,

Considérant que cette acquisition, en complément notamment de l'acquisition ultérieure de la parcelle AZ 609, permettra la mise en œuvre d'un projet d'habitat au sein de ce quartier en mutation depuis la création d'une voie verte sur les emprises ferroviaires désaffectées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'acquérir la parcelle AZ 608 sise 21 Rue Michelet d'une surface de 68 m², pour le prix de 2 000 €, auprès des Domaines,

Dit que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents nécessaires à cette transaction.

Délibération n°DCM202310

10. CESSION DE LA PARCELLE AH 185 AU PROFIT DE MOULINS COMMUNAUTE

MADAME LEGRAND : vous connaissez le projet Via Allier, tronçon auvergnat de la V70, véloroute d'intérêt national. Une partie du tracé empiète sur notre parcelle AH185, vous avez le plan aussi au dos, qui est propriété de la Ville de Moulins. Donc, le projet porté par Moulins Communauté nécessite une cession d'une partie de la parcelle A185. C'est un trait assez long, enfin, très fin et assez long qui représente 2371 m² pour un montant de 1.588,57 d'euros. Donc, pour vraiment mener à bien cette Via Allier qui passe par chez nous, nous vous proposons donc de vendre ce linéaire que vous avez au dos de votre délibération. Je pense que tout le monde va être d'accord parce que la Via Allier, c'est quand même quelque chose d'important.

MONSIEUR LE MAIRE : questions ? Contre ? Abstentions ? Merci.

Convention de servitude entre la Ville de Moulins et ENEDIS pour l'installation d'un coffret et ses accessoires dans l'Allée des Soupirs.

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2241-1 et L2122-21 alinéa 7,

Vu le plan présentant le tracé de la Via Allier,

Vu l'avis des Domaines en date du 21 Février 2023,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 22 février 2023,

Considérant le projet Via Allier, tronçon auvergnat de la V70, véloroute d'intérêt national,

Considérant que le tracé de cette voie débute à Château-sur-Allier, rejoint Moulines et longe la réserve naturelle du Val d'Allier,

Considérant qu'une partie du tracé empiète sur la parcelle AH 185, propriété de la Ville de Moulines,

Considérant alors que ce projet est porté par Moulines Communauté et que la cession d'une partie de la parcelle AH 185 est nécessaire pour la réalisation des aménagements,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de vendre une partie de la parcelle AH 185, d'une superficie approximative de 2 371 m² à préciser par document d'arpentage, à Moulines Communauté pour la somme de 0,67 € / m², soit 1588,57 €

Dit que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents nécessaires à cette transaction.

Délibération n°DCM202311

11. CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE LA VILLE DE MOULINS ET ENEDIS POUR L'INSTALLATION D'UN COFFRET ET SES ACCESSOIRES - ALLEE DES SOUPIRS

MADAME LEGRAND : donc, ça, c'est une délibération qu'on prend souvent. La Ville de Moulines est propriétaire du terrain qui est cadastré AB 49 pour une superficie de 94.554 m², Allée des Soupirs. ENEDIS doit intervenir sur ce terrain afin de procéder à l'installation d'un coffret électrique. Donc, ils ont besoin d'une bande de 3 m de large pour une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 78 m. Donc, l'implantation de cet ouvrage étant sur une propriété appartenant à la Ville, nous devons établir une convention de servitude de passage et un droit d'accès pour que cet ouvrage puisse se faire. Donc, c'est comme d'habitude, on a un défraiement de 20 euros forfaitaires. Voilà. Mais, bon, c'est important pour qu'ENEDIS puisse faire ce dont il est nécessaire. Je pense que ça ne pose pas de problème.

MONSIEUR LE MAIRE : y-a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.
Subvention « changement de destination d'un ancien local commercial en local d'habitation ».

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21 alinéa 7 et L 2241-1,

Vu la convention de servitudes transmise par la société ENEDIS à la Ville de Moulines pour l'installation d'équipements Allée des Soupirs,

Vu l'avis de la Commission « Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation, Commerce » réunie le 22 février 2023,

Considérant que la Ville de Moulines est propriétaire du terrain cadastré Section AB N°0049 d'une superficie de 94 554 m² situé Allée des Soupirs,

Considérant que ENEDIS doit intervenir sur ce terrain afin de procéder à l'installation d'un coffret électrique et de ses accessoires, ainsi qu'une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 78 mètres,

Considérant que l'implantation de cet ouvrage se situe sur la propriété appartenant à la Ville de Moulines, dont la référence cadastrale est indiquée ci-dessus,

Considérant dès lors qu'il convient d'établir une convention de servitudes de passage et de droit d'accès pour cet ouvrage et ses accessoires sur la parcelle ci-dessus mentionnée,

Considérant que ENEDIS stipule qu'une contrepartie financière d'un montant forfaitaire unique de 20 € sera versée à la Ville de Moulines,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention de servitudes à conclure avec ENEDIS sur le terrain cadastré Section AB N°0049 situé Allée des Soupîrs, telle qu'annexée à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que tout acte éventuel à intervenir concernant ces équipements.

Délibération n°DCM202312

12. SUBVENTION « CHANGEMENT DE DESTINATION D'UN ANCIEN LOCAL COMMERCIAL EN LOCAL D'HABITATION » – DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE

MADAME LEGRAND : je laisse sortir notre collègue. Donc, cette délibération, c'est une subvention pour le changement de destination d'un ancien local commercial en local d'habitation. Donc, l'adresse, c'est Rue de Refembre je crois. C'est 8, Rue de Refembre pour la SCI MODA. Le montant de l'aide est – par rapport à nos engagements, 5.034,04 d'euros car ils font un montant de travaux de 25 170,20 euros, hors taxes. Donc, c'est pareil, je pense que cette délibération ne pose pas de souci.

MONSIEUR LE MAIRE : questions ? Contre ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2018 instaurant un nouveau dispositif d'aides en faveur de l'habitat en centre-ville

Vu la demande de subvention adressée à la Ville de Moulines le 21 novembre 2022,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 22 février 2023,

Considérant que le montant de la prime est de 20% d'un plafond de travaux de 50 000 € HT, soit un montant maximum de 10 000 €,

Considérant que le montant des travaux s'élève à 25 170.20 € HT, la subvention attribuée s'élève à 5 034.04 €,

Monsieur DARNET a quitté la salle, n'a pris part ni au débat, ni au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 5 034.04 € pour le changement de destination d'un ancien local commercial en local d'habitation (1 lot – cadastré AY347) situé 8 rue de Refembre, aux propriétaires,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que le nom des propriétaires bénéficiaires de l'aide financière attribuée est précisé dans le tableau annexé,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2023.

13. SUBVENTION « PRIMO-ACCESSION » - DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE

MADAME LEGRAND : la suivante, c'est une subvention pour « primo-accession ». Donc, Monsieur MASSERET Louis achète un bien de 88 m², 15, Passage Moret, et nous avons un moyen donc de le subventionner de 100 euros par mètre carré puisqu'il est primo-accédant. Achetant 88 m², donc, nous vous proposons la subvention de 8.800 euros pour Monsieur MASSERET au 15, Passage Moret.

MONSIEUR LE MAIRE : Contre ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2018 instaurant un nouveau dispositif d'aides en faveur de l'habitat en centre-ville

Vu la demande de subvention déposée à la Ville de Moullins le 18 janvier 2023,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 22 février 2023,

Considérant que ce dispositif d'aides permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par le versement d'aides financières,

Considérant ainsi que, suivant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de ce nouveau dispositif, la participation de la Ville de Moullins est la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif** : prime de 1 500 € par logement vacant depuis plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,
- **Changement de destination d'un ancien local commercial en local d'habitation** : subvention de 20 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ancien local devra faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme et ne pas être situé dans le périmètre interdisant les changements de destination dans le PLU.
- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement ou une opération de transformation d'usage, sur un bien vacant depuis plus d'1 an.

Considérant que le demandeur a fait l'acquisition d'une maison d'une surface habitable de 88 m²,

Considérant que le demandeur a déposé une demande de subvention telle qu'annexée à la présente délibération en qualité de primo-accédant, dans laquelle il est précisé que le propriétaire s'engage à occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le propriétaire devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moullins au prorata des années manquantes,

Considérant que le montant de la prime est de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 8 800 € aux « primo-accédants », pour l'acquisition d'un logement,

Dit que le nom du demandeur bénéficiaire de l'aide financière attribuée ainsi que l'adresse du bien concerné sont précisés dans le tableau annexé,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où le bénéficiaire de l'aide financière attribuée ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, il devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulines au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2023.

Délibération n°DCM202314

14. AIDES AUX COMMERCEs - RENOUElLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AUX AIDES AUX ENTREPRISES AVEC LA REGION

MADAME LEGRAND : la suivante, c'est le renouvellement d'une convention qui arrive à échéance, relative aux aides aux entreprises avec la Région AURA. Vous savez que c'est la région AURA qui a la compétence pour le développement économique. Nous avons, nous, personnellement, Ville, des subventions complémentaires, dont on vient d'en voter d'ailleurs quelques-unes. Et, pour pouvoir les donner, il faut que nous ayons, avec l'autorité qui a la compétence, une convention. Convention qui était existante mais qui arrive à échéance. Donc, on vous propose le renouvellement.

MONSIEUR LE MAIRE : questions ? Oui, Stefan LUNTE.

MONSIEUR LUNTE : oui, ce n'est pas directement lié à cette délibération. Simplement, la dernière fois, au dernier Conseil, je vous avais posé la question au sujet de la Boutique MeB Couture et Soli'City. Vous m'avez répondu : « on vous parlera lorsqu'on aura des éléments pour vous en parler ». Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus aujourd'hui ? Nous avons compris, en consultant le registre du greffier du Tribunal de Cusset, que c'est dorénavant une société à actions simplifiées, qui exploite ces locaux. L'actionnaire principal, seul et unique de cette société privée est notre association Soli'City, la régie de quartier. Est-ce qu'il y a ... et le but de cette organisation, c'est de filialiser la partie commerciale lucrative. Nous avons des doutes ou des questions sur la partie. Quelle est la partie insertion ? Est-ce qu'elle a toujours lieu ? Ou est-ce que c'est purement commercial. Si c'est purement commercial, est-ce que c'est à notre régie de quartier, Soli'City, de faire ce genre d'activité. Voilà les questions. On voit aussi qu'une de nos collègues y est très engagée aujourd'hui, au Conseil Municipal. Est-ce qu'elle est gérante bénévole de cette société ? Est-ce qu'elle est rémunérée non rémunérée ? Ce sont des questions que l'on a et peut-être vous pourriez préciser, un petit peu, la situation.

MADAME LEGRAND : alors, effectivement, l'Etat a demandé, puisqu'il y avait un exercice commercial, qu'il y ait une société à part, commerciale, comme une société normale de commerce. Donc, effectivement, l'actionnaire est bien Soli'City mais – ça n'a rien à voir avec Soli'City en soi. C'est vraiment une société commerciale qui, dans un premier temps, a été voulue pour justement de l'insertion. Le modèle économique, alors, moi, je vous dis ce que je sais parce que je ne suis pas investie dedans, le modèle économique est difficile. Il a fallu qu'ils changent leur organisation puisque l'Etat n'a pas renouvelé les contrats d'insertion. C'est une belle chose qui marchait bien mais qui, économiquement, est très difficile parce que, quand l'Etat donne des contrats d'insertion, il y a d'autres contraintes très coûteuses qui sont l'encadrement, le ceci, le cela... Donc, il s'est avéré – et c'est dommage, le Président, malheureusement, il n'est pas là parce qu'il y a des problèmes de santé chez lui – donc, ils ont changé, à partir du 1^{er} janvier, de modèle économique et, maintenant, ils ont gardé certaines personnes mais pas la totalité. Toutes les personnes qui étaient en contrat d'insertion ont été reclassées ou c'est que les contrats étaient finis mais il y a ... voilà. Mais il n'y a personne qui est resté sur le carreau à ma connaissance.

Tu me parles d'une collègue, elle n'est, à ma connaissance, pas du tout gérant. Et elle a une vraie compétence professionnelle et je pense qu'elle a eu une mission. Mais elle n'est pas salariée. Donc, bon, moi, voilà, je n'en sais pas plus.

MONSIEUR LUNTE : mais se pose alors la question : pourquoi, s'il n'y a plus d'insertion, pourquoi ?

MADAME LEGRAND : mais parce que la société, c'est une société commerciale. Donc, je pense que ...

MONSIEUR LUNTE : oui, oui, ça j'entends, mais pourquoi la régie de quartier doit être actionnaire d'une société commerciale ? Ce n'est pas dans son objet social en tout cas.

MADAME LEGRAND : mais ça a été une obligation pour essayer de monter une activité d'insertion importante pour des dames, parce que c'est plus... parce qu'il y avait plus... comment dire... Soli'City a plus de travail en insertion pour des hommes que pour des femmes. L'idée, c'était ça. Bon, voilà. Une société commerciale, c'est une société commerciale. Il faut qu'elle s'équilibre. Et je pense que le modèle était trop coûteux et ils n'y sont pas arrivés. Et comme c'est une société commerciale et qu'ils pensent... parce qu'ils ont sorti quand même des gens aussi. Ils ont eu de bons résultats. Mais voilà. Pour l'instant, moi, je n'ai pas d'autre information. Malheureusement, le Président ne peut pas être là parce qu'il a de grands soucis. Mais on en saura plus dans quelque temps, je pense.

MONSIEUR LE MAIRE : on reviendra vers vous. Bien. Alors, on était sur le vote sur la 14. Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Trois subventions : la première, aides aux commerces. La première, Monsieur DUTARTRE, salon de coiffure DENIS, au 54, rue des Couteliers.

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21 et L 2121-29,

Vu la délibération N°DCM2020176 du 4 décembre 2020 relative à la modification du règlement d'attribution des aides de la Ville de Moulins concernant l'aide "Installation d'un Local Commercial" et à la signature de la convention avec la région Auvergne Rhône Alpes,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 22 février 2023,

Considérant que la convention signée le 14 avril 2022 entre la Région Auvergne Rhône Alpes et la Ville de Moulins a permis de définir les modalités d'intervention coordonnée et complémentaire en matière d'aides auprès des entreprises dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Considérant que cette convention prenait fin le 31 décembre 2022, et qu'il convient dès lors de renouveler ladite convention auprès de la Région, afin de continuer l'accompagnement financier de la ville de Moulins pour soutenir les commerces moulinois,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le renouvellement de la convention entre la Ville de Moulins et la Région Auvergne Rhône Alpes, pour une durée de 6 ans pour la mise en œuvre des Aides Économiques par les Communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le cadre de la loi NOTRe.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération n°DCM202315

15. SUBVENTION "AIDES AUX COMMERCES" A M DUTARTRE (SALON DE COIFFURE DENIS) POUR UN LOCAL SIS 54 RUE DES COUTELIERS

MADAME LEGRAND : donc, Monsieur DENIS fait des travaux d'amélioration de son commerce, de son salon. Et, donc, nous vous proposons de lui verser, par rapport au pourcentage que nous avons voté, une subvention de 1.127,20 euros parce qu'il fait des travaux pour un montant recevable de 2.818 euros. Il fait des relooks un petit peu. Il améliore, il fait beaucoup de peinture ou des choses comme ça. Donc, je pense que tout le monde est d'accord ?

MONSIEUR LE MAIRE : Contre ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-21 et L 2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2019 relative à la mise en place d'un nouveau dispositif d'aides attribuées par la Ville pour « l'Installation d'un Local Commercial »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2020 relative à la modification du dispositif d'aides attribuées par la Ville pour les « Aides aux Commerces »,

Vu la demande de subvention reçue le 25 Janvier 2023 de Monsieur DUTARTRE Denis, domicilié à Souvigny, au lieudit « La Condemine »

Vu l'avis de la commission Commerce réunie le 22 Février 2023,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 22 Février 2023,

Considérant que, suivant le règlement d'attribution de la subvention « Aides aux Commerces », la participation de la Ville de Moulines est la suivante, concernant les travaux effectués dans un commerce existant :

La subvention sera calculée en fonction du montant de l'investissement du demandeur (travaux, acquisition de matériel ou signalétique) sur production de pièces justificatives correspondantes, dans la limite maximale de 7500 € pour les travaux effectués dans le cadre de reprises ou par des commerces existants.

Le montant de la subvention est compris entre 30% et 40% du montant HT de l'investissement suivant le montant total des dépenses recevables ; ainsi si le montant total des factures est :

- Inférieur ou égal à 10 000 € ⇒ la subvention s'élèvera à 40% du montant HT des travaux
- Supérieur à 10 000 € ⇒ la subvention s'élèvera à 30% du montant HT des travaux, plafonnée à 7500 €

Considérant que les modalités de versement de la prime « Aides aux Commerces » sont définies de la façon suivante :

- Toute subvention inférieure à 7 500 € sera versée en une seule fois, à l'ouverture (ou réouverture) du commerce, sous réserve de délibération du conseil municipal et présentation des justificatifs.
- Au-delà de 7 500 €, la subvention sera versée comme suit, sous réserve de délibération du conseil municipal :
 - Paiement initial de 7 500 € à l'ouverture du commerce,
 - Solde du montant après un an d'activité.

Considérant que Monsieur DUTARTRE Denis effectue des travaux dans un commerce existant au 54 Rue des Couteliers,

Considérant que Monsieur DUTARTRE Denis a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, dans laquelle il est précisé que le demandeur s'engage à exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le bénéficiaire devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulines au prorata-temporis de la durée d'occupation,

Considérant que le montant des travaux représente un montant recevable de 2818 €, la prime s'élève donc au montant de 1127,20 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 1127,20 € à Monsieur DUTARTRE Denis ou toute société se substituant à lui, pour la rénovation du local commercial au 54 Rue des Couteliers, sous réserve des conditions prévues au règlement,

Décide que le versement de cette subvention de 1127,20 € s'effectuera en un seul versement à la réouverture du commerce après les travaux (et sur présentation des factures),

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Monsieur DUTARTRE Denis (ou sa société) ne respecterait pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, il devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulin au prorata temporis de la durée d'occupation,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

Délibération n°DCM202316

16. SUBVENTION "AIDES AUX COMMERCES" A M MOREL (CHEZ GEORGETTE) POUR UN LOCAL SIS 6 PLACE JEAN MOULIN

MADAME LEGRAND : Monsieur MOREL, chez Georgette, pour un local, 6, Place Jean Moulin. Donc, il nous a déposé une demande de subvention. Il fait des travaux pour 13.827,63 euros. Donc, la prime que l'on propose de lui verser, c'est 4.148, 29 euros, évidemment sur présentation des fractures des travaux. Tout le monde est d'accord. Des abstentions ? Des contre ?

MONSIEUR LE MAIRE : Contre ? Abstentions ? Merci.

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-21 et L 2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2019 relative à la mise en place d'un nouveau dispositif d'aides attribuées par la Ville pour « l'Installation d'un Local Commercial »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2020 relative à la modification du dispositif d'aides attribuées par la Ville pour les « Aides aux Commerces »,

Vu la demande de subvention reçue le 22 Décembre 2022 de Monsieur MOREL Christophe, domicilié à Moulin, au 49 Rue de la Charbonnière,

Vu l'avis de la commission Commerce réunie le 22 Février 2023,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 22 Février 2023,

Considérant que, suivant le règlement d'attribution de la subvention « Aides aux Commerces », la participation de la Ville de Moulin est la suivante, concernant les travaux effectués dans un commerce existant :

La subvention sera calculée en fonction du montant de l'investissement du demandeur (travaux, acquisition de matériel ou signalétique) sur production de pièces justificatives correspondantes, dans la limite maximale de 7500 € pour les travaux effectués dans le cadre de reprises ou par des commerces existants.

Le montant de la subvention est compris entre 30% et 40% du montant HT de l'investissement suivant le montant total des dépenses recevables ; ainsi si le montant total des factures est :

- Inférieur ou égal à 10 000 € ⇒ la subvention s'élèvera à 40% du montant HT des travaux
- Supérieur à 10 000 € ⇒ la subvention s'élèvera à 30% du montant HT des travaux, plafonnée à 7500 €

Considérant que les modalités de versement de la prime « Aides aux Commerces » sont définies de la façon suivante :

- Toute subvention inférieure à 7 500 € sera versée en une seule fois, à l'ouverture (ou réouverture) du commerce, sous réserve de délibération du conseil municipal et présentation des justificatifs.
- Au-delà de 7 500 €, la subvention sera versée comme suit, sous réserve de délibération du conseil municipal :
 - Paiement initial de 7 500 € à l'ouverture du commerce,
 - Solde du montant après un an d'activité.

Considérant que Monsieur MOREL Christophe effectue des travaux dans un commerce existant au 6 Place Jean Moulin,

Considérant que Monsieur MOREL Christophe a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, dans laquelle il est précisé que le demandeur s'engage à exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le bénéficiaire devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulin au prorata-temporis de la durée d'occupation,

Considérant que le montant des travaux représente un montant recevable de 13 827,63 €, la prime s'élève donc au montant de 4148,29 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 4148,29 € à Monsieur MOREL Christophe ou toute société se substituant à lui, pour la rénovation du local commercial au 6 Place Jean Moulin, sous réserve des conditions prévues au règlement,

Décide que le versement de cette subvention de 4148,29 € s'effectuera en un seul versement à la réouverture du commerce après les travaux (et sur présentation des factures),

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Monsieur MOREL Christophe (ou sa société) ne respecterait pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, il devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulin au prorata temporis de la durée d'occupation,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

Délibération n°DCM202317

17. SUBVENTION "AIDES AUX COMMERCES" A M BOURCIER (PARADOX) POUR UN LOCAL SIS 6-8 RUE DE L'HORLOGE

MADAME LEGRAND : la dernière subvention pour ce Conseil, c'est pour Monsieur BOURCIER, le magasin PARADOX, qui change de local, qui prend un local plus grand au 6-8 Rue de l'Horloge. Donc, là, c'est un transfert, donc ce n'est pas une installation pure, puisqu'il était déjà installé. Mais il fait des travaux. Il a droit tout à fait à la subvention travaux. Il fait 25.000 euros de travaux. Donc, je propose le plafond de notre subvention à 7.500 euros. Et on est très content de cet agrandissement de son magasin.

MONSIEUR LE MAIRE : Contre ? Des abstentions ? Merci.
Merci, Dominique.

Ecoutez, là, on a fini notre ordre du jour. Donc, il y a des questions diverses et, notamment, une motion pour l'école.

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-21 et L 2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2019 relative à la mise en place d'un nouveau dispositif d'aides attribuées par la Ville pour « l'Installation d'un Local Commercial »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2020 relative à la modification du dispositif d'aides attribuées par la Ville pour les « Aides aux Commerces »,

Vu la demande de subvention reçue le 6 Février 2023 de Monsieur BOURCIER François, domicilié à Moulin, au 12 Rue des Potiers

Vu l'avis de la commission Commerce réunie le 22 Février 2023,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, Circulation et Commerce réunie le 22 Février 2023,

Considérant que, suivant le règlement d'attribution de la subvention « Aides aux Commerces », la participation de la Ville de Moullins est la suivante, concernant les travaux effectués dans un commerce existant :

La subvention sera calculée en fonction du montant de l'investissement du demandeur (travaux, acquisition de matériel ou signalétique) sur production de pièces justificatives correspondantes, dans la limite maximale de 7500 € pour les travaux effectués dans le cadre de reprises ou par des commerces existants.

Le montant de la subvention est compris entre 30% et 40% du montant HT de l'investissement suivant le montant total des dépenses recevables ; ainsi si le montant total des factures est :

- Inférieur ou égal à 10 000 € ⇒ la subvention s'élèvera à 40% du montant HT des travaux
- Supérieur à 10 000 € ⇒ la subvention s'élèvera à 30% du montant HT des travaux, plafonnée à 7500 €

Considérant que les modalités de versement de la prime « Aides aux Commerces » sont définies de la façon suivante :

- Toute subvention inférieure à 7 500 € sera versée en une seule fois, à l'ouverture (ou réouverture) du commerce, sous réserve de délibération du conseil municipal et présentation des justificatifs.
- Au-delà de 7 500 €, la subvention sera versée comme suit, sous réserve de délibération du conseil municipal :
 - Paiement initial de 7 500 € à l'ouverture du commerce,
 - Solde du montant après un an d'activité.

Considérant que Monsieur BOURCIER François effectue des travaux dans un commerce existant au 6-8 Rue de l'Horloge à Moullins,

Considérant que Monsieur BOURCIER François a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, dans laquelle il est précisé que le demandeur s'engage à exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le bénéficiaire devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moullins au prorata-temporis de la durée d'occupation,

Considérant que le montant des travaux représente un montant recevable de 25 026,76 €, la prime s'élève donc au montant de 7500 € (Plafond)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 7500 € (Plafond) à Monsieur BOURCIER François ou toute société se substituant à lui, pour la rénovation du local commercial au 6-8 Rue de l'Horloge, sous réserve des conditions prévues au règlement,

Décide que le versement de cette subvention de 7500 € (Plafond) s'effectuera en un seul versement à la réouverture du commerce après les travaux (et sur présentation des factures),

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Monsieur BOURCIER François (ou sa société) ne respecterait pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, il devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moullins au prorata temporis de la durée d'occupation,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

Délibération n°DCM202318

18. MOTION CONTRE LA SUPPRESSION EXCESSIVE DE POSTES D'ENSEIGNANTS DANS L'ALLIER CARTE SCOLAIRE 2023-2024

MONSIEUR MONNET : merci, Monsieur le Maire. Juste avant de le lire, parce que l'on a eu tout à l'heure un débat assez vif, mais c'est une motion que m'a fait passer le député de la circonscription, qui a été envoyée à

tous les Maires de la circonscription. Et je vous dis ça c'est parce que l'on a déjà plus d'un tiers de Conseils Municipaux qui se sont exprimés dessus. Il n'y a pas de piège politicien, justement. Le but, c'est d'avoir une motion en soutien à l'école publique et contre la carte scolaire, que l'on soit touché ou pas. Moulins n'aurait pas eu la perspective d'une fermeture d'une classe, je l'aurais présentée de la même façon. Voilà. Et, en tout cas, il y a une volonté de consensus et de rassemblement. Je vais vous la lire, elle n'est pas très longue.

« Les élus de la Commune de Moulins ont pris connaissance des mesures annoncées pour la carte scolaire 2023, du premier degré, dans l'Académie, dans le département de l'Allier, dont sur Moulins. 58 postes d'enseignants seraient retirés à l'Académie de Clermont-Ferrand, à la rentrée 2023, dont la moitié exactement, 29, pour le Département de l'Allier. Pour Moulins, l'Ecole du Jeu de Paume perdrait une classe. Les élus de la Commune de Moulins s'élèvent contre ces annonces désastreuses pour notre territoire, pour l'éducation de nos enfants, pour la vie dans nos campagnes et nos villes. Des années de recul de service public ont déjà fait tant de mal à nos territoires. Faut-il aggraver encore la fracture territoriale en retirant encore des moyens publics là où, au contraire, nous en avons le plus besoin ? Les suppressions de 29 postes d'enseignants dans l'Allier, dont 1 à Moulins, conduisant à davantage encore de fermetures de classes, auraient pour conséquence une multiplication de classes multi-niveaux avec des effectifs plus élevés. Elles conduiraient à un nouvel affaiblissement du maillage éducatif alors que chacun en connaît l'importance dans les conditions d'apprentissage de nos enfants et, pour conforter le fragile regain d'attractivité que retrouvent nos communes à l'issue de la pandémie Covid. Ces annonces brutales se basent sur des estimations d'effectifs scolaires à la rentrée prochaine. Personne ne conteste la baisse tendancielle de la démographie scolaire dans notre département mais ces estimations, par nature, très fluctuantes, demandent d'abord à être confirmées. Ensuite, l'Allier ne représente que 30% de la baisse du nombre d'élèves dans l'Académie. Comment comprendre qu'il subsiste alors 50% des postes supprimés ? Enfin, une amélioration du taux d'encadrement, nombre d'enseignants par élève, serait justement l'occasion d'une amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage qui sont donc loin d'être optimales aujourd'hui. Nous considérons que le rôle de la puissance publique n'est pas d'accompagner le déclin mais de le combattre et de l'inverser. Aussi, les élus de la commune de Moulins demandent la suspension immédiate de ce projet de carte scolaire et une refonte complète et urgente de la dotation académique envisagée, qui n'est que la déclinaison territoriale de l'objectif calamiteux de suppression de 667 postes du premier degré au niveau national. C'est le seul moyen de redonner des marges de manœuvre indispensables à la préparation d'une rentrée scolaire 2023-2024 plus sereine. Dans l'immédiat, les élus de la commune de Moulins soutiennent l'ensemble des mobilisations des parents d'élèves, enseignants et élus municipaux directement concernés. Tous demandent simplement le respect des valeurs de la République et la reconstruction d'un service public d'éducation en capacité de faire reculer les inégalités sociales et de réussite scolaire partout sur le territoire national. »

Et, de rajouter quand même, pour vous donner toute l'information, aujourd'hui, avant la carte scolaire, les chiffres, c'est de 15 à 18 enfants par classe, dans un département rural. Et Moulins est une ville rurale, dans un territoire rural, 15 à 18 enfants par classe, ce n'est pas une aberration. Ce n'est absolument pas une aberration. Donc, si on suspend la carte scolaire, on est sur des taux d'encadrement qui sont tout à fait acceptables.

MONSIEUR MOREAU : alors, moi je voulais quand même simplement insister plus sur la situation de Moulins et revenir sur quelques chiffres, simplement pour l'illustrer et comprendre pourquoi on s'est ... enfin, moi, je souhaitais avoir quelque chose d'un peu plus doux, d'un peu plus, peut-être consensuel qui soit quand même évidemment de toute façon la demande de l'ajustement de la carte scolaire, ça, on est clair. On devrait afficher simplement quelques petites données vite faites, histoire simplement de nous remettre ça sous les yeux. Il y a une partie du tableau que j'ai montrée l'autre jour à la Commission donc qui, simplement, rappelle, effectivement, sur le Jeu de Paume, la situation est quand même relativement fragile puisque, effectivement, même si la direction de l'école ramène 76 élèves, nous, les services calculent un effectif pratiquement proche de 62 et qu'il est clair qu'avec un effectif aussi léger, bien évidemment, c'est beaucoup plus compliqué de s'arc-bouter sur ce poste-là. Moi, il me semble que l'on pourrait essayer de donner une priorité mais que cette priorité justement serait ailleurs et que, voilà, il faut qu'on ait une approche un peu plus équilibrée. Il faut me lancer le powerpoint si je veux le faire bouger. Donc, voilà, c'est simplement pour rappeler l'évolution des effectifs sur le Jeu de Paume, sur les quelques dernières années et c'est vrai qu'il y a une réelle inquiétude puisqu'il y a toujours eu une forte différence entre les prévisions de l'école et le constat de rentrée. Donc, ça, ça nous interroge sur, effectivement, les effectifs qui seront là, donc, l'année prochaine. Je voudrais aussi attirer l'attention, Yannick, sur le quartier Sud. Alors, sur le quartier Sud, donc, d'abord, il faut savoir que 184 enfants sont attendus l'année prochaine, donc, sur l'école maternelle des Coquelicots, qui sont répartis ainsi : j'ai mis en jaune les dédoublements puisque l'on sait que sur ces écoles, sur ces classes-là, comme elles sont en REP, il y a une

obligation, alors, encore actuellement, j'allais dire avec un assouplissement toléré, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas à 15 imposés encore en maternelle. Ça s'appliquera en 2024. Toujours est-il que, voilà, ça, ce sont les effectifs. Ensuite, si l'on regarde ce que l'on peut apporter, soit 3 classes ou 4 classes en fonction de l'affectation, et ce que l'on constate, si on a ces classes de grande section et de moyenne section qui sont plafonnées à 15, on a, alors, soit une moyenne section, soit une petite section, ça dépend où on met le curseur, qui sera à 44 élèves. Donc, moi, il me semble qu'il faut que l'on demande le maintien du moyen qui nous a été donné cette année mais qui est à titre provisoire, c'est-à-dire que, de toute façon, sans rien faire, il n'y aura que 8,5 postes l'année prochaine aux Coquelicots. Donc, là, ces chiffres doivent tendre vers une action résolue en faveur de cette école. On a exactement la même chose sur l'école maternelle Léonard de Vinci : 319 élèves sont donc attendus l'année prochaine. J'ai mis, là encore, en jaune, les sections dédoublées. Donc, si on voit la répartition, en gros, on est à 151 élèves. Ça commence donc onze classes raisonnablement pour faire environ 14 élèves par classe. Donc, ce qui fait qu'il nous reste six classes pour les autres. Donc, sur les CE2, CM1, CM2, puisque l'ULIS est une classe d'inclusion, donc on la compte un petit peu à part. Ce sont les effectifs à rajouter justement dans les autres classes. Et, là, on s'aperçoit que, donc, on a 28 élèves par classe en moyenne. D'où l'intérêt là encore de demander, mais alors, cette fois, un poste supplémentaire. La DASEN s'est déjà engagée. C'est-à-dire que, là, quand je compte les 17 classes, ça veut dire que le moyen provisoire qui a été attribué cette année est titularisé. Donc, c'est un gain, on gagne un poste. Sur Moulines, on perdait le Jeu de Paume mais on gagnait, dans la situation avant l'examen de ça, on a un bilan neutre puisque l'on perd au Jeu de Paume et on gagne sur Léonard de Vinci. Ce qu'il faut faire, c'est demander un poste supplémentaire sur cette école, donc, en fait, un moyen supplémentaire, pour faire descendre la moyenne dans les CE2, CM1, CM2, à 24 élèves par classe. Ce qui, entre nous, est loin d'être du luxe. Puisque je rappelle que l'on est dans une école de ZEP. Donc, à mon avis, il faut demander un moyen provisoire pour une classe non dédoublée, soyons clairs. D'où, effectivement, si l'on résume, vigilance sur le Jeu de Paume et on n'hésitera pas à intervenir auprès de la DASEN si jamais les effectifs prévisionnels ne sont pas les bons et si jamais il y a plus d'élèves. On a décidé aussi d'ouvrir les périodes d'inscriptions scolaires avec un mois d'avance, donc, dès le 3 avril, pour permettre principalement aux parents du Jeu de Paume, bien sûr partout ailleurs mais là où c'est fragile, de s'inscrire tout de suite de manière à ce que, si les effectifs sont réellement en hausse, on le voit suffisamment tôt et qu'on puisse donc intervenir auprès de la DSDEN. Et puis, le Maire a envoyé un courrier, donc, à l'inspectrice de l'Académie pour lui demander deux moyens supplémentaires : donc, maintien du moyen provisoire à l'école des Coquelicots et création d'un poste, sans doute en moyen provisoire, après, il faut viser évidemment la titularisation, sur l'école élémentaire Léonard de Vinci. Voilà, ça, c'est la situation à Moulines. Et c'est pourquoi, justement, je proposais quelque chose, j'allais dire, de plus apaisé, de plus consensuel.

MONSIEUR LE MAIRE : de plus affiné et, pour ce qui concerne Moulines, plus explicite tu vois. Sachant que l'on rappelle bien que, sur le plan rural, on le fait.

MONSIEUR MOREAU : alors, on vous la distribue.

MONSIEUR LE MAIRE : on vous la distribue.

MONSIEUR MOREAU : comme ça, vous allez pouvoir l'avoir sous les yeux.

MONSIEUR MONNET : mais il faut l'amender, il faut faire des rajouts et que ça corresponde à la situation locale. Juste la remarque que je fais, c'est que, ouverture et fermeture, il ne faut pas mettre ça dans le même panier en fait. C'est pour cela que l'on demande un moratoire qui suspende cette carte scolaire. Parce que, là où il y a besoin de rajouter des enseignants, il en faut, il faut les demander. Là où on a des difficultés d'effectifs qui sont réels, il faut que l'on maintienne les moyens pour avoir une stratégie, que les mairies aient le temps d'avoir une stratégie pour les inscriptions. L'école du Jeu de Paume, moi, c'est les chiffres que j'avais mais je n'ai pas voulu les inscrire. On a gardé – c'était marqué dans le tableau – 67 élèves. Là, aujourd'hui, on est sur une prévision de 62 à 65. Donc, ça veut dire que l'on perdrait une classe pour 2 élèves.

MONSIEUR MOREAU : non, c'est aujourd'hui, actuellement.

MONSIEUR MONNET : les évaluations, c'est 62-65.

MONSIEUR MOREAU : actuellement, étant donné qu'ils sont 72, puisqu'il y a une inscription.

MONSIEUR MONNET : oui mais tu avais mis 67 là

MONSIEUR MOREAU : attends, je vais te le réafficher.

MONSIEUR MONNET : oui mais alors les 67 c'était...

MONSIEUR MOREAU : oui, c'est-à-dire que ce sont les prévisions de l'école.

MONSIEUR MONNET : les prévisions de l'école 67... 62.

MONSIEUR MOREAU : 76. Et la prévision du service, elle est à 62.

MONSIEUR MONNET : ah oui, d'accord.

MONSIEUR MOREAU : 76. C'est pour cela que j'ai mis un... tu sais, il y a une colonne sur prévisions école et une colonne sur le constat de rentrée.

MONSIEUR MONNET : le constat à la rentrée, 67.

MONSIEUR MOREAU : à la rentrée dernière, oui mais, alors, attention. Bon, alors, je suis aussi...

MONSIEUR MONNET : qu'on maintienne les moyens quoi.

MONSIEUR MOREAU : je suis aussi intervenu pour que l'année dernière, il n'y ait pas de fermeture. C'est-à-dire que l'année dernière, la carte était moins sévère et la DAZEN avait plus de moyens...

MONSIEUR MONNET : il y avait les élections.

MONSIEUR MOREAU : donc, voilà, ben oui.

MONSIEUR MONNET : non mais je sais que vous vous battez pour l'école et je ne vous accuse pas de ne rien faire. Vraiment, ce n'est pas l'objet, mon propos.

MONSIEUR MOREAU : ce que je voulais dire, c'est que, effectivement, on pourrait se dire : et bien oui, puisque à 67, ils avaient quatre postes, on ne comprend pas pourquoi à 65, ils n'auraient pas quatre postes. Intellectuellement, c'est vrai que cela s'entend. L'année dernière, la carte scolaire, effectivement, était beaucoup plus douce que cette année. Cette année, et bien, oui, effectivement, elle tranche et il y a donc des choix qui sont rigoureux. Bon, après, quand on ramène la moyenne par classe, ça veut dire qu'ils sont à 15 élèves. Bon, ce n'est pas non plus, voilà. Peut-être que l'on peut aussi accepter une augmentation. Enfin, moi, je trouve que, entre 15 et 20, on n'a pas non plus, ce n'est pas scandaleux quoi, en tant qu'enseignant. Donc, voilà. Après, je ne sais pas ce qu'on en pense mais, là-dessus, on reste clair parce que j'ai du mal avec le fait que la baisse des élèves est quand même de 30% et qu'on peut entendre qu'avec 30% de baisse scolaire, on puisse avoir un petit peu moins d'enseignants. Ça, cela peut s'entendre si tu veux. Oui voilà. Par contre, et c'est ce qu'il est écrit, c'est que l'on a 30% et on doit absorber 50% des postes. Donc, là, ce n'est pas normal. Et là-dessus, on est bien d'accord. On est trop taillé, ça, c'est une évidence. D'où le constat de dégradation de la situation des élèves, des conditions d'enseignement. Ça peut renforcer les inégalités sociales, ça, on en est certain. D'où la demande que la DASEN nous ouvre bien, effectivement, ces deux classes, qu'elle les maintienne en milieu rural, là où, évidemment, c'est indispensable. Et, donc, on réclame une baisse significative des mesures de suppression de postes pour la carte scolaire à la rentrée. Je crois que la mesure moulinoise doit aussi rester sur le territoire moulinois tout en s'associant, en fait, à cette idée qu'il faut arrêter de supprimer autant de postes.

MONSIEUR FLEURY : oui, par rapport à cette question, moi, j'aimerais bien qu'on n'ait pas l'impression que la commune de Moulines se désolidarise des autres communes du département de l'Allier en disant : « Bon, nous, on voudrait avoir des créations de postes, on a besoin de postes. » Et donc, on serait moins attaquant, on attaquerait moins sur le fait qu'il y ait des suppressions de postes dans le département. Je pense que la commune de Moulines doit être solidaire de toutes les communes qui vont perdre, qui risquent de perdre des postes dans le

département et, notamment, des communes de la communauté d'agglomération. Et il y en a beaucoup qui sont dans ce cas-là. Donc, ça, c'est une question de solidarité et il ne doit pas y avoir d'hésitation sur cette question-là, qu'on n'ait pas l'impression que l'on essaie de tirer nos propres intérêts par rapport aux autres communes vis-à-vis de l'administration de l'Education Nationale. La deuxième chose, c'est des chiffres que j'ai relevés là-dessus. Il y a 95 départements, il y a 667 postes supprimés, apparemment, au niveau national. Ça veut dire que l'Allier aurait près de 5% des postes supprimés sur le total. Or, 95 départements, l'Allier, ça représente à peu près 1% des départements. Donc, 5%, il y a une différence entre le département et le poids que l'on voudrait faire peser sur les suppressions de postes. Et puis, la troisième remarque, c'est le terme de baisse significative... baisse significatif, ça ne veut rien dire. Qu'est-ce que cela veut dire pour le DASEN « significatif » ? Ce n'est pas 29, c'est peut-être 28. Pour d'autres, ce sera 15, ce sera 18. Il n'est pas question de transiger sur les termes. Ce n'est pas une baisse significative. Il faut faire un moratoire, il faut que les suppressions de postes soient réétudiées de façon globale, cette année. C'est pour cela qu'il faudrait prévoir la synthèse des deux motions mais enlever ce terme de « significatif » qui est une porte ouverte à la concession.

MONSIEUR MOREAU : oui, alors, je voudrais simplement répondre que l'esprit – justement, puisque l'on parle des milieux ruraux et des milieux urbains – l'esprit de cette motion n'est évidemment pas de se désolidariser des communes rurales et des communes de l'agglomération. Je crois que, là, quand même, il me semble que le message passe clairement. On peut ergoter sur « est-ce que significatif signifie quelque chose ou pas ? » mais je crois quand même que l'esprit de la motion n'est pas de faire un combat moulino-moulinois.

MONSIEUR MONNET : est-ce qu'il semble possible de faire dans la motion que je vous ai proposée, quand on prend le paragraphe, la suppression des 29 postes jusqu'à... je comprends que cette phrase, elle est un peu musclée, donc, elle peut vous embêter l'histoire du déclin de la ...

MONSIEUR MOREAU : sur la tienne, attends je vais regarder.

MONSIEUR MONNET : voilà, si ce paragraphe, on l'enlève et que l'on intègre votre paragraphe de la motion, cela fait une motion équilibrée en préservant la totalité de ce que vous avez marqué. De « la suppression », c'est le cinquième jusqu'à « déclin » ... « et n'est pas d'accompagner le déclin mais de l'inverser... », on enlève cette partie-là qui, peut-être, est trop musclée sur ce que vous avez envie de faire passer comme message et qu'on intègre intégralement, au milieu, votre motion. Comme ça, et j'ai relu, ça fait une cohérence. Il faut quand même demander la suspension de ce ... enfin, il faut quand même demander un moratoire, je pense. C'est ce que demandent toutes les communes, tous les élus de toutes les communes, qu'ils soient concernés ou non. Et que l'on regarde tranquillement le maintien des moyens. Et, là, c'est les parties peut-être les plus musclées qui peuvent vous gêner. Donc, c'est pour cela que je pensais.

MONSIEUR MOREAU : donc, c'est la partie de la « suppression de 29 postes » jusqu'à « plus élevé », c'est ça ?

MONSIEUR MONNET : voilà, jusqu'à « mais de le combattre et de l'inverser ». Oui, parce que j'ai bien compris que ça, c'était trop. Et, donc, nous, la motion, ça serait : « Nous avons plus besoin... ? » On intègre votre paragraphe et on reprend « aussi, les élus de la commune de Moulins demandent... » Voilà. Donc, la partie un peu plus musclée, on l'a enlevée. Il faut quand même demander le moratoire sinon ça n'a pas beaucoup de sens. C'est ce qui fait le lien entre toutes les communes, le moratoire. Et c'est d'ailleurs ce que demande... enfin, ce n'est ni plus ni moins que ce que demande l'AMF et l'AMRF. Enfin, je veux dire, quand on discute avec eux, ils demandent : « Est-ce qu'il y a une suspension ou un moratoire ? » D'ailleurs, même certains ont demandé un moratoire de trois ans. Voilà. Donc, ça la rend beaucoup plus digeste et acceptable pour tout le monde si on fait comme ça je pense. C'est la proposition que je vous fais. L'idée, c'est qu'il y ait un consensus. Voilà. Avec cette conclusion. Il faut quand même garder le côté « On n'est pas content » parce que, sinon..., c'est l'objet d'une motion. Si on dit qu'on est content, il ne faut pas faire de motion.

MONSIEUR MOREAU : alors, si tu me permets, dernière petite remarque.

MONSIEUR MONNET : vas-y, je peux encore lâcher une ou deux phrases s'il faut, s'il y a souci.

MONSIEUR MOREAU : oui, ça me va. Je ne vais même pas te demander une phrase, je vais te demander un mot, tu vois, ce n'est pas non plus.

MONSIEUR MONNET : et bien dis-moi lequel.

MONSIEUR MOREAU : je suis à deux mots.

MONSIEUR MONNET : je vais te le deviner tout de suite.

MONSIEUR MOREAU : j'en ai repéré un ... mais attends. Non, je pouvais... si on pouvait... donc, le paragraphe : « *Les élus de la Commune de Moulin s'élèvent contre ces annonces désastreuses...* » ... moi, je préférerais « dangereuses ».

MONSIEUR MONNET : d'accord. Mais je me doutais que « désastreuses », ça n'allait pas passer. Je te jure, j'avais vu « désastreux » que tu l'enlèves. « Dangereuses », pas de problème.

MONSIEUR MOREAU : ça te va « dangereuses » ?

MONSIEUR MONNET : je l'avais senti celui-là.

MONSIEUR MOREAU : tu as raison, il faut toujours laisser aux autres l'impression qu'ils t'ont fait avancer. Mais tu as bien raison.

MONSIEUR MONNET : non, on l'enlève. « Dangereuses », je suis d'accord.

MONSIEUR MOREAU : je te remercie.

MONSIEUR MONNET : il n'y a pas de souci, je suis d'accord.

MONSIEUR MOREAU : et puis, après, il y a « calamiteux ». Allez, allez.

MONSIEUR MONNET : « calamiteux », ça vous embête ? On peut l'enlever mais il faut mettre que l'on n'est pas content quand même. Mais on peut l'enlever « calamiteux », il n'y a pas de souci.

MONSIEUR MOREAU : non mais, l'objectif de suppression, machin, OK, là-dessus. Et qu'est-ce que tu voulais lâcher d'autre ?

MONSIEUR MONNET : voilà. Quelque part, je suis content du Ministre de l'Education quand même. Ne te réjouis pas trop vite. Donc, « calamiteux », tu peux l'enlever si tu veux.

MONSIEUR LE MAIRE : en tout cas, moi, vraiment, je suis ravi qu'on ait pu arriver à quelque chose qui respecte l'objectif que l'on partage tous et qui soit ajusté pour une situation locale. Oui, Monsieur LUNTE.

MONSIEUR LUNTE : excusez-moi, je prends la parole.

MONSIEUR LE MAIRE : enfin, ne vous excusez pas puisque je vous la donne.

MONSIEUR LUNTE : non mais vous faites ça avec une tête. Alors, j'ai voulu intervenir. On se retrouve dans le compromis qui semble se dessiner. Simplement, je voudrais attirer votre attention -et on en parlé un petit peu lors de notre Commission – que les quartiers Sud, non seulement sont zone éducation prioritaire mais ils font partie, comme zone prioritaire, de la politique de la Ville. Les quartiers Rue de Bourgogne, dans lequel se trouve l'école Jeu de Paume, elle n'est pas classée zone prioritaire de la politique de la Ville mais elle est classée zone de veille active. Et pour une seule raison. Parce qu'il n'y a pas plus de 1000 habitants dans ces quartiers. Donc, nous défendons, d'un côté, l'application de dédoublement, et à juste titre, de dédoublement dans les quartiers Sud mais si on était un peu plus cohérent que l'Etat, on devrait aussi exiger qu'il y ait une sorte de dédoublement aussi pour une école comme le Jeu de Paume, qui est plus ou moins dans la même situation, comme d'ailleurs le quartier des Chartreux. C'est juste le niveau d'habitants qui fait en sorte que ce n'est pas une zone prioritaire de la politique de la Ville. Simplement comme petit commentaire que nous tenons à ces écoles de quartier. Je pense que l'on a eu une bonne discussion sur ce sujet en Commission et je pense aussi que nous étions d'accord que

nous devons vraiment tout faire pour promouvoir ces écoles de quartier qui n'ont pas beaucoup de classes et qui sont fragiles.

MONSIEUR MOREAU : bon. Même si l'on parle effectivement de l'école du Jeu de Paume, puisque c'est celle qui a une suppression en cours, il n'empêche que c'est aussi une préoccupation que j'ai depuis des années. Si j'ai aussi restructuré les écoles de Moulines, c'est parce que je savais très bien qu'elles étaient toutes fragiles et que, et bien, ça a aussi permis d'avoir un meilleur dialogue avec l'Education Nationale parce que, comme on investissait pour justement essayer de donner des outils efficaces aux enseignants et aux parents, et aux enfants bien sûr. Je veux dire qu'on était crédible sur notre politique globale. Moi, je reste très attentif à toutes les situations de toutes les écoles de Moulines et, de toute façon, après, il y a des fragilités qui sont plus faciles à corriger que d'autres, en fonction des secteurs mais c'est aussi une politique globale. Il est important de s'occuper de l'école du Jeu de Paume parce que, en ce moment, elle est en difficulté mais il ne faut pas oublier que, peut-être, demain, ce sera d'autres écoles qui auront tout aussi besoin de notre soutien. Et, donc, moi, j'essaie aussi d'anticiper, c'est aussi le sens, par exemple, que l'on donne à la rénovation de l'école des Gâteaux. C'est aussi une façon de soutenir cette école qui est dans un quartier où, pareil, il y a des effectifs qui sont légers. Voilà. Et bien, on donne aussi un sens à cette école de ce quartier. C'est pour cela que l'on a choisi d'investir ici par exemple. Donc, de toute façon, toutes les écoles qui sont en situation de fragilité, j'essaie de les consolider, quelles qu'en soient les moyens.

MONSIEUR LE MAIRE : donc, on est d'accord. On passe au vote de cette motion synthétisée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette approbation unanime.
Hülya, je crois que tu voulais prendre rendez-vous pour nous parler du CMJ lors du prochain Conseil. Vas-y, je te donne la parole.

MADAME PAGNON : merci beaucoup. Oui, je voulais prendre la parole pour présenter un peu le travail réalisé par le CMJ en ce début d'année 2023, puisque le Conseil Municipal des Jeunes poursuit son travail engagé en 2022. Nous avons un groupe de jeunes très engagés, et c'est vraiment agréable de voir qu'ils s'investissent autant, notamment sur des sujets d'actualité forts. Ils travaillent actuellement sur le thème du harcèlement et sont en cours de création d'une œuvre numérique qui sera le fruit de leurs réflexions. Alors, je voudrais un peu parler de l'œuvre numérique justement. C'est lors des 20 ans du CMJ de Montluçon que les jeunes conseillers ont fait la rencontre d'un intervenant culturel qui leur a présenté une œuvre numérique imprimée en subdigraphie. Alors, la subdigraphie, en tant que concept, rend possible la réalisation d'œuvres uniques et en série limitée, tout en bénéficiant d'un label encadré par des directives techniques et éthiques très strictes. L'objectif, c'est de se servir de l'attrait artistique d'un support visuel pour faire passer un message fort. Le public, en premier regard, sera interpellé par la conception de l'œuvre, les couleurs, le personnage, l'ambiance, la scénographie. Ensuite, le questionnement qui en découlera l'incitera à flasher le QR-code qui sera apposé sur la subdigraphie, lequel dévoilera toute la subtilité de l'œuvre et son message. Le CMJ a de beaux projets pour cette année 2023, dont je vais vous en énumérer quelques-uns. Participation au carnaval de Moulines, création d'un logo qui est en cours, préparation des « un an » du CMJ, création d'une junior association pour pouvoir récolter des fonds pour leurs prochaines actions et aider à l'autonomie des projets. Ils ont aussi un projet d'audit. Ils sont en contact, actuellement, avec un Professeur de SVT du lycée de Banville, par l'intermédiaire d'un jeune conseiller, suite à l'appel d'un projet de l'ARS. Ils participent à toutes les journées de commémoration de la Ville, ils vont participer au marché de Noël 2024, comme ils ont participé au marché de Noël de 2023. Ils ont des pistes d'étude pour une soirée des vœux de la jeunesse. A venir aussi, ils préparent une action autour du handicap dans le cadre du Téléthon. C'est un projet qui avait été voté l'année dernière mais prendra forme cette année. Ils préparent également le futur carnaval 2024 en partenariat avec le scénographe du CNCS. Et une première réunion effectuée avec le coordinateur du CNCS. Donc, vous pouvez le constater, il y a quand même de nombreux projets. Et aussi, prochainement, au mois d'avril, nous planifions d'aller au Conseil Régional puisque nous avons été invités par Yannick LUCOT. Après Yannick MONNET, c'est Yannick LUCOT qui nous invite. Donc, voilà, le CMJ a donc de beaux projets, un bel avenir. C'est l'occasion pour moi de remercier le service jeunesse qui accompagne les jeunes du CMJ dans la réalisation de ces projets.

Un autre projet qui me tient particulièrement à cœur, pour cette nouvelle année, c'est l'espace jeunes du centre-ville. Donc, ce sera un lieu dédié à nos jeunes Moulineois. Cet espace, en plein cœur du centre-ville, sera facilement accessible à tous les jeunes. Je voudrais dire un petit mot au niveau de l'espace jeunesse. Et peut-être, après, je passerai la parole à Johnny, si vous le permettez, Monsieur le Maire.

MONSIEUR MONNET : je crois qu'il n'a pas le choix, là il ne contrôle plus rien.

MADAME PAGNON : alors, l'espace jeunes du centre-ville devrait représenter un guichet unique où les attentes de chaque jeune auraient la possibilité d'être exprimées. La nouvelle structure se posera en tant que

passerelle entre toutes les propositions existantes, sans faire « à la place de ». L'espace jeunes permettra, notamment, d'améliorer la cohérence et la visibilité de l'offre déjà développée, afin d'éviter la juxtaposition d'initiatives sectorielles, déconnectées les unes des autres. Ensuite, cet espace permettra de gagner en visibilité pour les jeunes et leur famille. La structure regroupe toutes les actions pour les jeunes ainsi que le service public administratif pour les familles. Nous n'aurons plus à limiter les actions jeunesse de la ville qu'aux 14-17 ans en ouvrant de nouvelles plages horaires, notamment grâce au CMJ, la pause méridienne, le PIJ. L'ensemble des Commissions du CMJ pourront se rassembler dans un lieu identifié par tous et avec des locaux et moyens à disposition nécessaires. L'espace jeunesse gardera un statut d'accueil de jeunes sur certaines plages horaires en conservant les agréments SDGES et CAF. C'est l'assurance du respect de la réglementation des accueils collectifs de mineurs pour cette tranche d'âge et les aides accordées à ce titre. Nous pourrions aussi porter de nouvelles actions, manifestations et événements adressés à l'ensemble de la jeunesse moulinoise, dans le sport, le loisir, la culture. Nous prévoyons aussi de créer une Junior Association pour davantage d'autonomie et implications des jeunes dans leurs projets et cette idée est soutenue par la CAF et l'UNICEF. Nous allons poursuivre les dispositifs déjà existants en les adaptant à la demande et aux besoins des jeunes : Moulins Permis Jeunes, Engage, Action de Jeunes. La structure permettra notamment la mise en place d'espaces de travail, un accès au numérique qui est une cause départementale, et accompagnement, d'organiser des conférences et autres réunions à thème et un espace d'accès libre aux loisirs, préparation de projets, espaces détente. Entre autres, l'espace offre des perspectives de développement et de collaboration avec d'autres partenaires associatifs et ou institutionnels comme la possibilité d'avoir des permanences ou des actions communes avec la Mission Locale, la CAF, l'accompagnement à la scolarité. L'espace jeunes accompagnera également un point d'information jeunesse. Il proposera une documentation nationale, régionale, locale, actualisée dans différents domaines du métier, de l'emploi, du logement, de la santé, des loisirs mais aussi des actions de prévention et des informations sur des thèmes variés. Nous espérons vraiment que les jeunes s'approprient ce nouvel espace dès son ouverture. L'idée est vraiment de créer une cohésion et du lien social. Johnny, je ne sais pas si tu veux rajouter quelque chose?

MONSIEUR KARI : oui, merci Hülya. Donc, effectivement, cette année encore, nous avons fait le choix de lancer des projets conséquents pour la jeunesse et le sport. Investir en faveur de la jeunesse, c'est aussi investir dans l'avenir de notre Ville et nous savons à quel point c'est important pour l'avenir et pour cet avenir de nos jeunes. Nous allons nous engager aussi à mettre en œuvre des actions, des dispositifs pour que les jeunes s'épanouissent à Moulins et se rencontrent, d'où ces lieux d'accueil jeunes. C'est notamment l'objectif de l'aménagement de l'accueil de jeunes en centre-ville. Avec cette nouvelle structure, nous attendons de créer un lieu unique de rencontres, d'échanges mais également d'informations pour les jeunes moulinois. Ce sont environ 360.000 euros qui seront dédiés cette année à ce projet. Nous avons aussi, pour priorité, de mettre à disposition des associations sportives de leurs licenciés mais également des établissements scolaires de notre Ville, des infrastructures sportives de qualité. Ces travaux que nous avons entrepris au centre de sports Hector Rolland qui toucheront à leur fin avec la réfection totale des tennis couverts. Vous avez vu les travaux qui sont en cours actuellement. Nous avons aussi procédé, l'année dernière, à une rénovation des Mariniers, du gymnase Mariniers. Et, cette année, nous allons encore investir 244.000 euros pour la rénovation du gymnase des Champins. Voilà. Donc, si nous voulons que nos clubs continuent d'évoluer à de très bons niveaux, il faut les accompagner au mieux et c'est ce que nous continuerons cette année, en 2023. Voilà. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : merci pour cette belle présentation, puis surtout merci pour ce projet et merci à tous ceux qui les accueillent. En tout cas, je pense c'est vraiment très bien d'offrir un lieu d'expression, de propositions à des jeunes et, chaque fois que je les vois, je les trouve complètement mobilisés dans ce projet. Donc, merci à vous de l'animer, merci Hülya, merci Johnny. OK. Merci et bonne continuation dans cette voie avec ces jeunes.

Le Conseil Municipal,

Les élus de la Commune de Moulins ont pris connaissance des mesures annoncées pour la carte scolaire 2023 du 1er degré, dans l'Académie, dans le Département de l'Allier dont sur Moulins.

58 postes d'enseignants seraient retirés à l'Académie de Clermont-Ferrand à la rentrée 2023, dont la moitié exactement (29) pour le Département de l'Allier. Pour Moulins, l'école du Jeu de Paume perdrait une classe.

Les élus de la Commune de Moulins s'élèvent contre ces annonces dangereuses pour notre territoire, pour l'éducation de nos enfants, pour la vie dans nos campagnes et nos villes.

Des années de recul des services publics ont déjà fait tant de mal à nos territoires : faut-il aggraver encore la fracture territoriale, en retirant encore des moyens publics là où, au contraire, nous en avons le plus besoin ?

Le département de l'Allier devra rendre à la rentrée 2023-2024, 29 postes d'enseignants.

La diminution du nombre d'élèves bourbonnais représente 30 % de la baisse totale des élèves de l'académie de Clermont-Ferrand. Pourtant, le département de l'Allier doit absorber 50 % des postes supprimés.

Cette situation dégrade les conditions dans lesquelles les élèves de l'Allier peuvent étudier et est à même de renforcer les inégalités sociales.

Avec le maintien d'une dotation à un niveau trop faible, la DASEN n'aura pas les moyens d'ouvrir des postes là où ils sont pourtant indispensables, pour Moulins, deux classes en zone d'éducation prioritaire seront trop chargées ; ou de les maintenir dans le secteur rural, où la vitalité d'une commune est en grande partie corrélée à son offre scolaire.

Aussi les élus de la Commune de Moulins demandent la suspension immédiate de ce projet de carte scolaire, et une refonte complète et urgente de la dotation académique envisagée, qui n'est que la déclinaison territoriale de l'objectif de suppression de 667 postes pour le 1er

Degré au niveau national. C'est le seul moyen de redonner des marges de manœuvre indispensables à la préparation d'une rentrée scolaire 2023-2024 plus sereine !

Dans l'immédiat, les élus de la commune de Moulins demandent simplement le respect des valeurs de la République et la reconstruction d'un service public d'éducation en capacité de faire reculer les inégalités sociales et de réussite scolaire partout sur le territoire national.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la motion.

MONSIEUR LE MAIRE : Mes amis, merci pour ce Conseil où on s'est exprimé et je vous propose d'aller prendre un peu de force ensemble.
Merci à vous, à bientôt.

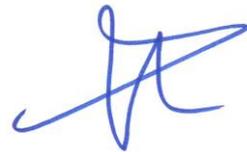
La séance est levée à 20h50.

Le Maire



Pierre-André PERISSOL

La secrétaire de séance



Eugénie LEPRINCE